L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS

BUREAUX : 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS ;
MERCREDI MATIN, 9 DECEMBRE.

FEUILLETON

LES TROIS FILLES D'HONNEUR.

PAR FELIX DE SERVAN.

PREMIERE PARTIE.

II

LA MYSTERIEUSE BIENFAITRICE.

(Suite.)

—Et c'était un beau jeune homme, m'avez-vous dit ? reprit la dame en examinant attentivement la physionomie de sa naïve protégée.

—Oh ! très beau assurément, et, puisqu'il l'était, je ne puis que vous dire la vérité.... c'est tout simple.

—Oh ! très simple, en effet !......Continuez.

—Je me remis donc sur mes pieds, et il me prit le bras.

—Il vous prit le bras ?

—La secousse morale qui s'était produite en moi avait brisé mes forces, il me soutenait.... C'était tout naturel.

—Oui, tout naturel, j'en conviens...... et où vous mena-t-il ainsi ?

—Vers mes compagnes, que nous rejoignîmes bientôt.......... Leur gouvernante, épouvantée, décida que, pour ne point nous exposer à un nouveau péril, on ne reviendrait plus dans la montagne ; mais mon courageux sauveur lui fit vite changer d'avis : il l'assura qu'il serait là tous les matins, prêt à nous accompagner partout où nous voudrions aller, et qu'au de ses amis se joindrait à lui pour accroître notre tranquillité.... La gouvernante, délivrée alors de toute crainte, nous recommanda de ne point parler au château du danger que nous avions couru, afin qu'on ne mît point empêchement à nos promenades, qui nous amusaient beaucoup.

—Ainsi, tous les jours, vous vous êtes retrouvée, Léonie, avec ce beau jeune homme dans la montagne ?

—Oui ; tous les jours !

—Et il n'est plus à combattre d'ours, sans doute ?

—Oh ! non, madame, répliqua Léonie en riant ; il ne songeait même plus à la chasse ; il ne me quittait point d'un pas, pour me garder, disait-il, de tout péril imprévu.... Puis, il s'amusait, le long des chemins, à me cueillir des fleurs, que j'ai toutes conservées.

—Vous les avez conservées ! dit vivement la dame.

—Elles sont là ; il n'en manque pas une, je le répète ; elles viennent de celui qui a exposé sa vie pour sauver la mienne ; je n'ai pas voulu m'en séparer ; c'était tout naturel.

—Oui.... oui.... c'était encore tout naturel ! dit la dame en souriant et fort en peine de répondre à de tels arguments.

—Enfin, un jour (c'était la veille de mon départ), je le vis pensif, triste, mais si triste que les larmes m'en vinrent aux yeux...... Nous étions en ce moment-là à quelque distance de mes compagnes et de leur gouvernante, et assis tout deux au bord du chemin, ayant sous nos pieds de majestueux précipices et devant nous le plus radieux paysage qui se pût trouver sous la splendeur des cieux....il me dit alors : "Léonie...."

—Comment ! il vous appelait Léonie tout simplement ?

—A force de nous voir et de parcourir la montagne ensemble, nous étions devenus frère et sœur.... N'était-ce pas tout naturel ?

— C'est juste ; j'oublie toujours cela.... mais achevez.

— Il me dit donc : "Léonie, pourquoi le sort veut-il que nous nous quittions, pour ne plus nous retrouver jamais l'un devant l'autre ? Ne seriez-vous pas heureuse, si toute votre vie pouvait s'écouler comme les belles matinées que nous venons de passer dans ces montagnes !"

— Et que lui avez-vous répondu ?

— Ce qui était dans ma pensée : que si toute ma vie, en effet, pouvait ressembler à ces belles matinées, je ne connaîtrais certainement jamais ni l'ennui, ni le chagrin.

— Et les impressions que réveillent en vous ces souvenirs, ma chère enfant, sont, je suppose, celles sur lesquelles vous avez à me consulter ?

—Précisément, madame. Oh ! il y a long-temps que je vous aurais fait cette confidence, si j'avais pu deviner ce qui se passe en mon âme depuis mon retour des Pyrénées ; mais l'impossibilité réelle de vous exprimer le désordre de mes pensées et la nature de mes sentiments m'a jusqu'ici contrainte au silence. C'est un chaos dans lequel je ne reconnais plus rien de moi-même, une nuit dont mes yeux ne peuvent percer les ténèbres ! Il est donc temps que vous y portiez la lumière de votre expérience et de votre raison.... Il y a des moments où ces douces scènes évanouies revivent en mon esprit comme si tout ce qu'elles renferment se passait encore sous mes yeux ; et alors je suis heureuse d'y rêver.... Il y a d'autres moments où la réalité me les montre mortes et perdues pour jamais ; et alors je sens le cœur noyé de larmes que rien ne peut tarir.... Oh ! dites-moi, madame, dites-moi s'il est un moyen d'oublier toutes ces choses qui me font trop souffrir, et ce moyen, quel qu'il soit, je l'emploierai, je vous le jure, quoique ce soit bien mal assurément de ne plus penser à celui qui m'a sauvé la vie !

—Pauvre Léonie ! répliqua la dame, profondément touchée de cette candeur de sentiments, attendez tout du temps ; les distractions, de nouvelles habitudes, d'autres pensées emporteront ce malaise, ce trop plein de la vie qui étouffe votre âme !..... Mais j'oubliais de vous faire une question : ce beau jeune homme.... en un mot votre sauveur, vous a-t-il dit son nom ?

—Oh ! oui, madame.... il s'appelle Raimond de Valbren !

La protectrice de la jeune fille ne put retenir un cri sourd de surprise.

—Raimond de Valbren ! répéta-t-elle involontairement d'un ton très vif.... Son visage s'éclaircit de .... à faire penser que son âme était comme soulagée du poids d'une grande inquiétude.

—Le connaîtriez-vous donc, madame ? reprit Léonie.

—J'ai entendu parler un peu de lui, répondit la dame d'un air en apparence assez indifférent.... Mais ne m'avez-vous pas dit qu'un de ses amis l'accompagnait dans vos promenades ?

—Oh ! pour celui-là, je ne l'aimais pas ! s'écria la jeune fille avec une moue non équivoque d'aversion et de dégoût.

—Et il se nomme, celui-là ?

—Maurice de Largenne. Auriez-vous aussi entendu parler de lui ?

—Oui.... oui, quelquefois.... et il est inutile sans doute de vous demander si vous avez pris soin de ne rien laisser soupçonner à ces jeunes gens des secrets de votre existence ?

—Ils ne connaissent que mon nom de Léonie et croient que j'ai été élevée auprès de mes deux amies des Pyrénées.

—Fort bien.... mais abandonnons ce sujet d'entretien, sur lequel nous aurons peut-être occasion de revenir un jour, ainsi que sur les chagrins dus à l'état de votre cœur, et parlons du motif qui m'a conduite auprès de vous ce soir.... Auriez-vous, cher Léonie, le désir de retrouver vos jeunes amies pour ne plus les quitter ?

—Je retournerais donc dans les Pyrénées ?

—Cela n'est pas nécessaire : ne pouvez-vous les retrouver tout aussi facilement chez moi ?

—Qu'entends-je ? Je serais assez favorisée du ciel pour qu'il me fût enfin permis d'aller chez vous ?

—Mais ce sera à une condition, repartit la dame avec son plus caressant sourire, c'est que, de l'instant où vous y aurez fait votre apparition, j'aurai de mon droit légitime de vous y retenir pour toujours.

—Est-ce donc possible !.... Quel rêve !.... Oh ! vous me rendrez folle de bonheur !.... Mais alors, madame, je saurai donc qui vous êtes ?

—Il le faudra bien !

En ce moment, la mère abbesse rentra dans la chambre.

—Vous pouvez parler librement devant la supérieure, reprit la protectrice de Léonie ; elle connaît mes projets.

—Et quand se réaliseront-ils ? demanda vivement la jeune fille.

—Probablement dans deux ou trois jours.... Toutefois ne nous réjouissons pas trop d'avance, car ma volonté n'est pas la seule à consulter dans cette affaire.

—O mon Dieu ! vous m'effrayez maintenant !

—Rassurez-vous...... S'il se rencontre des obstacles sur mes pas, je saurai tout tenter pour les vaincre.... Mais il se fait tard, ma pauvre Léonie ; l'heure que j'avais à vous consacrer est écoulée, et ma position est telle que je ne puis malheureusement pas vous donner un instant de plus. Il faut donc nous dire adieu.

La jeune fille se jeta toute palpitante d'émotion dans les bras de sa bienfaitrice qui reçut ses baisers et les lui rendit avec un élan de tendresse étincelante de joie et de sourires.

— Cher ange ! ajouta l'aimable dame, passez donc une bonne nuit, dormez tranquille en rêvant à cet avenir prochain qui, espérons-le, ne doit plus nous séparer !

Puis, suivie de l'abbesse, elle sortit de la chambre.

A peine la porte s'était-elle refermée sur leurs pas que le premier mouvement de Léonie fut de tomber à genoux sur un prie-Dieu, et d'élever au ciel son âme reconnaissante.

Tout à coup, elle se releva songeant à l'homme enfermé dans son cabinet de toilette.

— Et lui que j'oubliais ! murmura-t-elle.

Elle courut vite ouvrir le cabinet.

L'inconnu en sortit pâle, effaré, tremblant, comme si la crainte et la consternation eussent à la fois, par une puissance égale, envahi toutes ses facultés. Il demeura d'abord immobile un instant, recommandant par signe à Léonie de ne pas élever la voix, et paraissant écouter avec attention si les pas des deux personnes parties se faisaient encore entendre dans le corridor. Quand il se fut bien assuré du silence qui régnait dans cette partie de l'habitation, il murmura ces mots bien bas et d'un accent fort ému :

— Etes-vous sûre, mademoiselle, que vous ne recevrez plus aucune visite ce soir ?

— Je crois en être bien sûre, monsieur, répondit Léonie, à qui toutes ces précautions causaient un vif étonnement.... Mais pourquoi donc êtes-vous si agité ? ne put-elle s'empêcher d'ajouter ; vraiment, vous ne me semblez plus être le même !

— C'est que je viens de passer une heure en proie aux angoisses les plus terribles : Si j'avais pu prévoir que les circonstances me réservaient un tel supplice, j'eusse préféré peut-être faire face à mes ennemis et périr sous leurs coups, que de venir chercher asile ici !

— Et à quoi donc est dû ce supplice ?

— A une idée qui ne s'était point encore offerte à mon esprit, et qu'y a jetée subitement la visite de cette dame. J'ai songé jusqu'à quel point votre réputation eût pu être compromise, si l'on avait découvert un homme caché chez vous !

Disons en passant que cette pensée avait bien aussi causé un moment d'inquiétude à la jeune fille, mais, sans laisser de trace, elle n'avait que glissé à peine sur ce cœur naïf et pur, qui ne savait rien soupçonner encore des périls attachés quelquefois en ce monde aux actions les plus innocentes.

— Il me semble, monsieur, répondit-elle, que, dans ce cas, c'est vous seul qui vous fussiez trouvé en danger, puisque vous craigniez tant d'être reconnu. Pour moi, qu'avais-je à redouter ? Il m'eût été bien facile de raconter comment l'orage vous avait amené ici ?

— Mais eût-on cru à votre récit ? Croyez-moi, mademoiselle, la réputation d'une jeune fille est une chose si délicate et si fragile qu'on ne saurait trop prendre à tâche de la garder, non seulement de l'ombre du soupçon, mais même de l'apparence du doute ; et, après la visite qui vient de vous être faite, la vôtre me devient si sacrée, que j'aimerais mieux courir au devant de mille morts que d'en ternir l'éclat.

— Après la visite qui vient de m'être faite, avez-vous dit, monsieur ? repartit Léonie toute troublée et regardant en face son interlocuteur... mais alors vous connaissez donc ma bienfaitrice ?

A ces mots, l'étrange personnage garda le silence. Il paraissait, à travers son agitation, fort préoccupé d'une chose : il ne cessait, depuis sa sortie du cabinet, de fixer ses regards sur le visage de Léonie avec une attention si marquée qu'elle discerna beaucoup celle qui en était l'objet. Il parut presque aussitôt la parole, mais en évitant de répondre à la question qui venait de lui être si clairement posée.

— Mademoiselle, dit-il, vous vous souvenez que je ne vous ai demandé, pour reprendre ma route, qu'une corde longue et solide ; je vous en conjure, procurez-la-moi le plus tôt possible.

— Comme je vous l'ai déjà dit, monsieur, je tâcherai de l'aller chercher durant le sommeil du jardinier et de sa femme ; je suis donc forcée pour cela de laisser s'écouler encore une heure, si je ne veux point les rencontrer sur mes pas.... mais, en attendant, nous allons causer, et vous me direz le nom de celle à qui Dieu a confié ma destinée ; car chacune de vos paroles me prouve que vous le savez, ce nom, et n'avez aucun intérêt à me le cacher.

— Mademoiselle, répondit l'inconnu d'un air assez grave, ce nom est le secret de celle qui le porte, et je ne me crois pas le droit de le prononcer en ce moment.

— Mais puisqu'elle doit me le faire connaître dans quelques jours !

— Prenez donc un peu patience jusque-là.

— Il me serait si doux, monsieur, de pouvoir, en m'endormant, l'emporter ce soir dans mes rêves !

Tout-à-coup, Léonie se frappa le front.

— Ah ! mon Dieu ! s'écria-t-elle d'un air effrayé, je ne songeais pas à une chose, c'est qu'il me reste un appel à faire à votre honneur.

— Et à quel sujet, mademoiselle ?

— Pendant que vous étiez là caché, vous avez tout entendu de notre conversation ?

— Je n'en ai pas perdu un mot, je l'avoue ; mais que m'a-t-elle appris ? votre nom de baptême, vrai ou supposé, et vos malheurs, qui sont communs à tant d'autres personnes, témoin vos deux amies des Pyrénées ; or, il n'y a dans tout cela rien qui soit de nature à dévoiler vos secrets, en mettant sur la trace de votre famille.

Cependant, l'inconnu promenait toujours ses yeux sur le visage de la jeune fille avec une expression d'intérêt de plus en plus prononcée.

— Quoi qu'il en soit, monsieur, répondit-elle, vous ne ferez sans doute point difficulté de me jurer que, une fois hors d'ici, vous ne vous souviendrez plus des paroles tombées de ma bouche et de celle de ma bienfaitrice ; car qui sait le sort que me réserverait une seule phrase de cet entretien, si elle parvenait aux oreilles de l'homme auquel je dois mon infortune, et dont la vengeance ne sait jamais s'arrêter à mi-chemin quand elle poursuit quelqu'un.

— Moi ! vous trahir auprès du cardinal-duc ! s'écria l'inconnu, le sourcil froncé, l'œil irrité, menaçant, et avec une telle énergie d'accent et de geste, que Léonie demeura d'abord muette de surprise en face de ce changement qui venait de s'opérer si brusquement dans sa physionomie.

Mais le nouvel aspect sous lequel elle envisageait cet homme, dont les manières lui avaient paru jusqu'alors empreintes de tant de franchise et de douceur fut loin de lui déplaire.

— Ah ! je me rappelle maintenant, reprit-elle aussitôt, que, en arrivant ici, vous m'avez demandé si je détestais le cardinal ; était-ce donc parce que vous le détestez vous-même ?

L'inconnu passa sa main sur ses yeux, sur son front, comme s'il en eût voulu chasser l'ardent reflet des impressions de son âme ; puis, avec un sourire et la rondeur de sa façon d'être ordinaire, il répliqua :

— Mademoiselle, ne m'interrogez pas à cet égard.... Qu'il vous suffise d'être assurée que la dernière chose dont vous puissiez avoir souci, c'est une indiscrétion de ma part.

Trois quarts d'heure après cet entretien, Léonie, jugeant que ses deux gardiens devaient être couchés et endormis, crut pouvoir sans malencontre se mettre à la recherche de la corde dont son singulier hôte avait besoin pour effectuer sa retraite.

Elle sortit donc de sa chambre avec toutes les précautions nécessitées par les dangers de sa situation, et, au bout de dix minutes, elle y rentrait, ayant à la main la corde si impatiemment attendue ; elle l'avait trouvée au rez-de-chaussée, dans l'endroit où l'on serrait les outils de jardinage.

(A continuer.)

BULLETIN FINANCIER.

Mardi soir, 8 décembre.

Il ne s'est opéré aucun changement important depuis notre dernier bulletin, sur le marché monétaire proprement dit. La demande d'escompte n'a été que modérée et les billets de premier ordre se sont aisément. Les banques escomptent encore la plus grande partie du bon papier de commerce qui leur est offert par leurs clients et prêtent volontiers sur de bonnes garanties collatérales. Le taux de l'intérêt, dans les rues, est de 10 pour cent par an à 1 pour cent par mois les billets de premier ordre et de 1 1/4 à 1 1/2 ceux de second ordre. Le papier de commerce strictement No 1 est de 1 pour cent par mois, sans garanties collatérales, et de 1 1/2 à 2 le bon et No 2. Le papier hypothécaire se fait, de temps en temps, à 10 à 12 par an le No 1 et 12 à 15 le No 2.

L'or a ouvert à 135 7/8 à 136 contre 136 1/4 à New York et a fermé à 135 1/8 à 135 3/8. Il n'a pas été très recherché. Les transactions comprennent $5000 à 135 1/8, $10,000 (5000, 5000 et 10,000) à 135 1/4, $2000 et $3000 à 135 3/8, $1000, $3000 et $19,000 à 135 1/2, $15,000 à 135 3/4 et $3000 à 135 1/8. Hier soir (mardi) au Board des courtiers, $2500 se sont vendues à 135 7/8.—Dans l'argent, la seule vente dont nous ayons connaissance est une petite somme en piastres mexicaines à 139. Nous cotons les demi-piastres américaines à 132 3/4 à 133 1/4 et les piastres mexicaines à 138 à 139.

Le change étranger a d'abord haussé avec l'or à New York, mais les cours ont ensuite fléchi et le taux de clôture indiquait une baisse. Les offres ont été peu nombreuses et les opérations modérées. Les ventes de sterling comprennent 2,000 livres et 2,200 livres connaissement à 146, 1,000 livres et 3,000 livres No 1 à 146 1/4, 3,000 clear à 146 1/2, 10,000 à 146 1/4, à 146 1/2, 1,000 livres à 146 3/4, 1,000 livres connaissement (de bonne heure), et 3,000 livres clear à 146 1/8, 5,000 livres de strictement premier ordre (avant la baisse de l'or) à 147 à 147 1/4.

Dans le change sur France, 125,000 francs (50,000 et 75,000) en change de commerce No 1, ont changé de mains à 3.88 3/4, 498,000 (20,000, 50,000, 50,000, 100,000, 128,000 et 150,000) à 3 87 1/2 et 75,000 de banquiers à 3 86 1/4. Le sterling de banque ..... 145 3/4 à 146 1/4 ; le commercial No 1 à clear 146 1/2 à 147 le change de banque ; le change sur France, 3.88 3/4 à 3.87 1/2 le premier et 3.86 1/4 à 3.85 le second.

Nous avons à constater une assez bonne demande de change américain, aux cours antérieurs, à peu près. Les banques ont tiré sur New-York à 3/8 à 1/2 d'escompte—le plus souvent à 3/8 — et quelques-unes d'entre elles ont répondu à une assez forte demande pour remise à des banques de la campagne. Les ventes sont : $15,000, en change de commerce, à vue, sur New-York, $15,000 de banquiers, $20,000 et $60,000 de banque à 9/16 d'escompte, $20,000, $25,000, $50,000 et $80,000 à 5/8, $30,000 à 11/16, $5000 et $10,000, à dix jours, à 1.

Une vente (la seule annoncée) de 90 actions de la Banque du Canal a eu lieu à $48 25.

$10,500 en bons de Levées de l'Etat portant 6 pour cent se sont vendus à 60, $7000 du chemin de fer des Opelousas, première hypothèque, à 42 1/2, $10,000 dito à 44, $2000 en obligations, dix pour cent de la ville à 71 1/2, $700 à 72 1/4, $4000 à 72 1/2 et $5700 à 73, ce qui est une hausse.

Les billets de la ville sont devenus plus fermes, $800 se sont vendues à 37 pour cent d'escompte et $2000 à 38 1/4. Une transaction a eu lieu, dito, à 37 1/2. Les courtiers ont acheté les petites sommes à 40 d'escompte et vendu à 38.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Mardi soir, 8 décembre 1868

COTON - Les ventes ont embrassé 3600 balles prises à des prix irréguliers, mais pour la plupart à une hausse de 1/8 à 1/4 c. Nous cotons actuellement l'ordinary à 21 1/4 à 21 3/4 c, le good ordinary à 21 3/4 à 21 3/4, low middling 22 à 22 1/4 ; middling à 22 1/2 à 22 3/4 et strict middling 23 à — à la clôture, le marché avait une tendance aux chiffres les plus élevés.

ETAT DU COTON.

Stock en mains le 1er sept 1868, balles	.....	3044
Arrivé depuis notre dern. rap...	3291	
" précédemment	327293	
		330584
		333628
Expédié aujourd'hui	....	
" précédemment	216734—216734	
Stock en mains		116891

SUCRE ET MELASSE—Les recettes ont été assez considérables, ce matin, ayant compris environ 1000 boucauts de sucre et 3000 barils de mélasse. La demande est bonne, surtout celle qui porte sur les meilleurs grades et presque tous les renforts reçus se sont vendus aux prix qui suivent : 7 à 7 1/2 c la livre de sucre inférieur, 8 à 8 1/4 c pour le commun, 9 à 9 1/4 c pour le fair, 10 à 10 1/2 pour le good fair 11 à — pour le fully fair, 11 1/8 à 11 1/2 pour le prime, 10 1/4 c pour le centrifuge, 12 1/4 à 12 1/2 pour le jaune clarifié. 44 cts le gallon de mélasse inférieure, 48 pour la commune, 52 à 55 pour la fair, 56 à 59 pour le prime et et 59 à 60 pour la prime à choix.

ARRIVAGES DE L'OUEST—Les steamers Cornelia et Ida, de St Louis, sont arrivés ici depuis notre revue d'hier.

FARINE—Les grades medium et les grades au-dessous sont rares et fermes tandis que les qualités au-dessus abondent et sont calmes et les prix n'en ont pas changé. Les principales ventes d'aujourd'hui ont embrassé 3200 barils dont 100 de superfine à $7, 200 de triple extra à $7 50 c, 600 de à $7 07 1/2, 100 d'extra de choix à $9, 160 et 200 de triple extra à $7 25, 400 de farine pour ce qu'elle vaut, 475 de triple extra, 450 et 500 d'extra de choix à des conditions privées La demande pour l'exportation a été bonne aujourd'hui.

MAIS—Approvisionnement faible et bonne demande. Ventes aujourd'hui de 4400 sacs, dont 200 de blanc à 77 1/2 c, 150 et 350 à 78, 550 de blanc et 600 de jaune à des conditions privées, 200 de blanc de choix à 83, 150 de jaune à 82 1/2 c, 200 do à 85 c, 450 de blanc à 77 1/2, 88 de jaune vert à 78, 400 de blanc de l'Ouest à 78 cts, 50 de la Louisiane à 78 c, 250 à 80 c, 110 de jaune à 83 c et jaune de la Louisiane à 90 c le boisseau.

AVOINE—Le marché est calme et sans changements dans ses prix, ventes de 60, 300 et 300 sacs à 62 c le boisseau et 100 de vieux à 63 c.

SON—50 et 200 sacs vendus à $1 20 les cent livres.

FOIN—Le prime et choix est rare et en demande et commande des prix élevés, mais l'ordinary abonde et est calme. Ventes aujourd'hui de 1200 balles, dont 600 de St Louis à $22, 300 de fair à $22 50, 250 de choix de l'Ohio à 24 50 et 100 do à $25 le tonneau.

VIANDES SALEES A SEC—Les épaules se vendent en détail à 10 1/2 cts la livre.

PORC—A été encore en bonne demande aujourd'hui à cause de sa rareté les prix ont haussé d'environ $1. 50 barils de vieux et 50 de mess nouveau vendus à $26 50, 100 en lots à $26 50 et 50 de vieux à $6 75.

BACON—Rare et l'article étant rare et en demande les prix en ont haussé, les côtés clear ribbed rapportent 17 1/2 c, les cotés désossés 19 1/2 c la livre. Epaules 12 cts.

SAINDOUX—Le marché qui n'a qu'un faible approvisionnement est ferme, le prime en tierçons est coté à 16 à 16 1/2, en barillet 17 à 17 1/2 c la livre, 5 tierçons vendus à 16 c, 10 à 16 1/2 c, 50 barillets à des conditions privées et 25 à 17 1/2 c la livre.

LAINE—Le marché manque de laine et le peu qui nous en arrive est pris immédiatement à des prix pleins. Nous cotons : laine lavée 35 à 36 c la livre, de pleine de boutons 12 à 20 cts, de native de la Louisiane 25 à 27 1/2 la livre, mexicaine — à — c. Texas 1/2 à 1/4 merino 27 à 30 cts.

SEL—Les ventes de seconde main continuent à se faire en ce moment sur une très grande échelle. Nous cotons le fin pris en entrepôt $2 15 à $2 20 le sac, de gros pris en magasin $2 25 à $2 30, le gros pris en entrepôt $1 90 à $2 — du pris en magasin $2 — à $2 05 le sac. Le sel des Iles Turques est nominal à 50 à 10 c le boisseau.

RIZ.—L'approvisionnement de riz de la Louisiane actuellement en mains est fort et la demande de l'article est calme et les prix fermes et tendant à la hausse. Nous cotons : choix 8 à 8 1/2 cts, prime 7 1/4 à 7 3/4 c, ordinary à 6 à 6 1/2 cents.

DRECHE ET HOUBLON—L'approvisionnement de drèche est fort et la demande peu active. La prime à choix de l'Ouest $2 50 à $2 75 et celle Canada $2 75 à $2 85 le boisseau. Le houblon est calme et peu en faveur. Le nouveau est coté à 20 à 25 cts la livre.

FROMAGE—Continue à abonder et la demande en est bonne. Nous cotons le fromage de l'Ouest 17 à 18 c pour le factory, 22 c pour le factory à la mode, 12 à 15 pour l'ordinary, 19 c pour l'English Dairy, de Nord 79 à 20 c pour le cream, 20 à 21 pour l'English Dairy et 10 à 12 pour le skim.

VOLAILLE—Les poules commandent au débarcadère $450 à $7 50 la douz, les oies $9 à 10 les dindes $20 à $25 la douzaine.

ŒUFS—Les œufs en caisses sont cotés à 34 à 38 c la douzaine ; l'article en barils se vend $— à —.

PEAUX—Le marché aux peaux sèches est calme. Prix faibles. Nous cotons : peaux mexicaines sèches 21 à 23 c la livre, do du pays 18 à 19 — c, do préparées au Texas 19 à 20, do salées à sec 17 à 18 c, do humides. provenant des abattoirs de la ville de lourdes à légères, 9 1/2 à 13— c la liv, peaux de veaux, $1 50 à — chaque. Les peaux avariées ne sont payées que moitié prix.

Marché aux Bestiaux.

Jefferson City, 9 décembre 1868.

Arrivés hier—390 bœufs du Texas 61 cochons.

Vendu—347 bœufs du Texas, 3'5 veaux et veaux d'un an, 175 cochons, 355 moutons et 12 vaches à lait.

A vendre—377 bœufs du Texas, 87 veaux et veaux d'un an, 400 cochons, 518 moutons, 51 vaches à lait.

Bœufs de l'Ouest, 1ère qualité, par tête	30 00 à	40 00
Do do 2me do do...	— à	— —
Bœufs du Texas, 1ère do do...	35 00 à	40 00
Do do 2me do do...	22 00 à	32 00
Do do 3me do do...	18 00 à	24 00
Bœufs vivants, nourris au mais, par livre net		
Cochons, par livre	— 9 à	— 10
Moutons, 1ère qualité, par tête	5 00 à	— —
Do 2me do do	2 50 à	3 50
Do 3me do do	— à	— —
Vaches à lait, de choix, par tête	80 00 à	100 00
Do 2me qualité, par tête	40 00 à	60
Veaux d'un an, par tête	8 00 à	13
Veaux de lait, par tête	4 00 à	6
Chèvres, par tête	1 50 à	4 00

MOUVEMENT DU PORT.

Bureau de l'ABEILLE,
Mercredi matin, 9 décembre 1868.

Le temps hier a été clair et beau. Il faisait un peu froid il est vrai, mais les piétons s'en félicitaient et, en somme, la journée a été assez agréable.

Les affaires sur les quais ont été actives. On a débarqué 4427 balles de coton, 502 boucauts de sucre, 227 barils de mélasse, 2432 sacs de graines de coton et autres articles.

Arrivés—Le steamer Ida, de St-Louis ; le Mississippi, de Memphis ; le Wild Wagoner, de Natchez, le Lafourche, du Bayou Sara ; le New Era et le Flicker, du Bayou Lafourche ; le Peerless, des Attakapas, et le Brown, du bas de la côte.

Partis—Le Robert E. Lee, pour Vicksburg ; G. A. Thomson, pour Cincinnati, le St-Marys, pour St-Louis ; le Lizzie Hopkins et Right Way, pour la Rivière Rouge ; le Lafourche, pour le Bayou Sara ; le New Era et J. M. Sharp, pour le Bayou Lafourche et le A. G. Brown, pour le bas de la côte.

Le steamer Mississippi est arrivé avec la plus forte cargaison qu'aucun bateau ait jamais apportée jusqu'à ce jour depuis 1861.

Vu la forte quantité de fret qui s'est présentée hier, au lieu de partir à midi comme il a l'habitude de le faire, le A. G. Brown n'est parti que hier soir à 6 heures.

L'Ohio montait avant-hier à Louisville, avec 7 pieds 8 pouces d'eau dans le canal.

Les derniers rapports que nous avons reçus de la rivière Rouge disent qu'elle est navigable pour tous les steam wheels boat.

LE PAQUEBOT SEMI-HEBDOMADAIRE WILD WAGONER, partira ce soir à 5 h. précises, pour Natchez et les points intermédiaires. Ce bateau n'a pas de supérieur comme marcheur. Quant à ses commandements ils sont tout-à-fait supérieurs. W. B. Richardson, son capitaine, et J. C Libano, commis, sont renommés pour leur activité et leur courtoisie. Les expéditeurs qui lui confieront du fret sont assurés d'avance qu'il sera délivré à destination dans le plus bref délai. Quant aux passagers, un seul voyage leur suffira pour affirmer ce que nous disons de ce bateau.

ANNIE WAGLEY EN COMMISSION.—L'Annie Wagley partira pour les Opelousas aujourd'hui, à 5 heures précises. Le steamer Annie Wagley vient de subir toutes les réparations nécessaires, et est classé No 1 dans toutes les compagnies d'assurance. Il prend du fret pour Washington, Fort Barré et tous les points intermédiaires. Les expéditeurs qui lui confieront du fret sont assurés d'avance qu'il sera délivré en bon ordre et dans le plus bref délai. Les voyageurs qui prendront passage à son bord sont sûrs d'être parfaitement traités, car le capitaine Burton et son attentif commis, M. M. Kenison, font toujours ce qu'ils peuvent pour le comfort de leurs passagers.

B. L. HODGE NO 2 POUR BAYOU SARA.—Ce bateau part ce soir, à 5 heures précises. Les passagers trouveront à bord de ce bateau une confortable cabine, une table des mieux servies et des officiers aussi affables que prévenants. Nous les engageons à ne pas manquer une aussi bonne occasion.

ANNONCES DIVERSES

PROPOSITIONS—Avis aux entrepreneurs—Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Mobile et de Chattanooga—Nlle Orléans, 25 novembre 1868. Des propositions cachetées pour construire la partie du chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Mobile et de Chattanooga, entre la Nlle-Orléans et Mobile, laquelle partie embrasse environ 2 650,000 pieds cubes de travaux en terre ; la livraison de matériaux pour la construction et l'établissement de 45,000 pieds linéaires de pont à tréteaux, 25,000 pieds linéaires de ponts pilotés ; et pour la livraison de 400,000 traverses et autres matériaux—seront reçues, au bureau de la compagnie, dans la ville de la Nlle-Orléans, jusqu'à 10 heures du matin du mercredi, 20 janvier 1869 Des cartes et projets de la ligne, les plans de construction et des approximations de travaux à exécuter seront exposés au même bureau et on il sera fourni des formules en blanc pour contrats, cahiers de charges, propositions, etc.

Toutes les propositions devront être adressées à Henry Van Vleck, ingénieur en chef de la compagnie du chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Mobile et de Chattanooga, à la Nlle-Orléans, Lne. La Compagnie se réserve le droit de rejeter toute proposition qui, pour une raison quelconque, ne lui serait pas satisfaisante.

JAMES A. RAYNOR,
Président de la ..... de la N. O. de M. et de C. 2 déc—au 20 jan

Nouveau Moulin à Riz, amélioré,

Nos. 268 ET 270
DE LA RUE TCHOUPITOULAS.
NOUVELLE-ORLÉANS.

LE soussigné vient d'achever son Nouveau Moulin à Riz perfectionné, ce qui lui permet de recevoir, des Planteurs et des Marchands de riz, de l'Etat, des ordres pour vanner et polir le riz. Il a acquis la certitude que ce riz est le meilleur qu'il y ait dans l'Etat de la Louisiane, et il s'est efforcé d'atteindre ce résultat. Il peut remplir les commandes immédiatement et à plus bas prix qu'aucun établissement de ce genre en Louisiane. Il a un Pilon à riz amélioré, dont il est l'inventeur, et sont assuré la patente. Ce pilon conserve au riz sa fraîcheur et le rend plus blanc et plus propre.

Les planteurs et les marchands sont priés de laisser leurs ordres aux Nos 268 et 270 de la rue Tchoupitoulas.

Près Calliope.
PH. HOELZEL,
Propriétaire.

N. B. On trouvera constamment chez lui du riz, de la farine de mais, du gru, de la farine et toute espèce de grains aux plus bas prix du marché.

Charrois gratis.

Un dépôt du "Moulin à riz, à mais et à farine de la Louisiane" est ouvert au No 67 de la rue Poydras, entre les rues Tchoupitoulas et Nouvelle Levée, pour les marchands de ce voisinage. Les ordres pour riz, mais, farine de mais, gru, blé, seigle et grains de toute espèce sont promptement exécutés pour toutes les parties de la ville sans frais de charroi.

Les planteurs qui enverront leur riz à cet établissement auront l'avantage de l'y faire vendre par le propriétaire au prix le plus élevé du marché.

S'adresser au "Glass Box 1968" du Bureau de Poste de la Nouvelle-Orléans. 17oct—3m

Julius Loeffler,

(successeur de CHAS. LOEFFLER,)
POSEUR DE TUYAUX DE GAZ,
et fabricant
D'installations de Gaz, Tuyaux, Dispositions, etc.,
No. 126, rue de Chartres, entre St-Louis et Toulouse. 8oct—1an Nouvelle-Orléans

VERMIFUGE
DE
B. A. FAHNESTOCK,

Le Ver Solitaire est un des ennemis les plus cruels et les plus acharnés de l'homme ; sa présence est accompagnée des symptômes les plus douloureux : Douleur sourde au front, étourdissement, pâleur et rougeur, alternativement ; pâleur des lèvres, maigreur, manque et excès d'appétit, alternativement ; désir ardent d'avoir certaines nourritures, mauvaise haleine, gonflement du ventre, abattement et irascibilité nerveuse.

Pourquoi donc ne pas avoir recours, contre ce dangereux ennemi, à un remède dont une expérience de nombre d'années a prouvé l'efficacité ? Le VERMIFUGE de B. A. FAHNESTOCK, si l'on suit les prescriptions qui accompagnent chaque bouteille, chassera infailliblement le destructeur.

Il faut que l'acheteur examine attentivement chaque bouteille. Le nom de FAHNESTOCK, simplement ne suffit pas ; qu'il s'assure de la présence des initiales B. A. et qu'il refuse la bouteille qui ne les porte pas.

F. P. DUCONGÉ, Agent
8 nov rue de Chartres, No 30, Nlle-Orléans

TRAITEMENT SPECIAL
DES MALADIES CHRONIQUES.

LE Docteur A. De SAUSSET se charge, à forfait, des maladies anciennes, telles que : maladies secrètes (fleurs blanches, blennorrhées, ulcères), Rhumatisme, Goutte, Dyspepsie, Chlorose, Maladies de Foie, des voies urinaires et la Surdité.—Résidence et cabinet de consultations, rue Dauphine, No 44, tous les jours, de midi à 2 heures. 14 janv—1 an

Pertes sur mer payables à New-York ou en Europe.

LA Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane, dont le bureau est au No 120 de la rue de la Commune, annonce à ses amis et au public qu'elle a conclu des arrangements pour le paiement des pertes sur des assurances de mer, à New-York, Liverpool, Londres et au Havre—quand on le voudra—sans autres frais additionnels que les taux réguliers de prime établis par le tarif du Bureau d'Assureurs de la Nlle-Orléans,
Nlle-Orléans, 15 octobre 1868
16 oct—1 sem 1?—puis ? m. 21

PHOTOGRAPHIE ARTISTIQUE.
HENRY MANCELL,
75..........RUE DU CAMP..........75.

PORTRAITS de toutes dimensions, sur papier, toile ivoire, porcelaine.

Epreuves instantanées.

Reproductions de manuscrits, de tableaux, de pièces dessins, cartes géographiques, &c, Photo-lithographie, Photo-Miniature, Photographie appliquée à l'industrie.

75..........RUE DU CAMP..........75
1er nov—1an t21

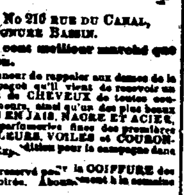

MAISON FELIX SARON
14 Rue Baronne, PRES CANAL.

SUCCURSALE, No 216 RUE DU CANAL, ENCOIGNURE BASSIN.

Vingt-cinq pour cent meilleur marché que toute autre maison.

LE soussigné a l'honneur de rappeler aux dames de la ville et de la campagne qu'il vient de recevoir un très grand assortiment de CHEVEUX de toutes couleurs et toutes longueurs, ainsi qu'un des plus beaux choix de PEIGNES EN JAIS, NACRE ET ACIER, de peignes, bandeaux, parfumeries fines des premières maisons de Paris, FLEURS, VOILES et COURONNES de MARIÉE. Expédition pour la campagne dans le plus bref délai.

Un grand salon est réservé pour la COIFFURE des DAMES pour bal et soirée. Abonnement à la semaine et au mois.

Aussi—Frisures et coupe de cheveux des ENFANTS, &c.
6oct—3m FÉLIX SARON

THEATRES, BALS, etc.

THEATRE DE L'OPERA.

JEUDI, 10 décembre 1868.
ROBERT LE DIABLE,

Grand opéra en 5 actes.—Musique de Meyerbeer. Pour les détails, voir les programmes. Les portes s'ouvriront à 6 heures et demie et le spectacle commencera à 7 heures et demie. Le contrôle est ouvert tous les jours de 9 heures A. M. à 4 heures P. M. 9déc—2f

ACADEMIE DE MUSIQUE.

Lundi soir, 7 décembre 1868,
Et, jusqu'à nouvel ordre, tous les soirs et, le SAMEDI, à midi.

UNDINE,

Pièce comique, à grands effets, dans laquelle figure toute la troupe. Le ballet des FEUILLES D'OR, le ballet des MOUCHES A FEU le DANSE DES OMBRES, du WHITE FAWN, de Niblo's Garden, de New York.—Première représentation de CAN-CAN, de De Pol, dans son célèbre spectacle de PENCAN du DIABLE.—GRANDE MARCHE D'AMAZONES et de CHEVALIERS sous ... armures d'or et d'argent.

Magnifique spectacle
Lumières !
Ballets !
Marches !
Evolutions !

Le contrôle est ouvert de 9 heures du matin à 4 heures de l'après midi.

Les portes s'ouvrent à 6 heures et demie et le spectacle commencera à 7 heures et demie.

Mme JAS OATES, actrice distinguée, qui a été engagée spécialement pour cette pièce, remplira le rôle d'IDEX.
6 déc

Musée du Crescent City,

Nos 40 et 42 de la Rue Saint-Charles,
(En face de l'Hôtel St-Charles.)

SEPT ÉTONNANTES MERVEILLES
ajoutées aux dix mille curiosités de l'établissement.

CHRISTINE MILLY, la fille à deux têtes,
SALAMA AGGA, la beauté circassienne,
Mlle ELLEN HAWKINS, la demoiselle barbue,
Mme BRIGGS, la reine lilliputienne,
M. A. MONTARGE, le violon squelette,
Le Professeur GRAINER, le souffleur de verre de Bohême,
Le Professeur RICHARDS, l'homme crapaud.

L'établissement est ouvert de 9 heures du matin à 10 heures du soir. Entrée 50 cents, Enfants 25 cents.
21 nov

Olympic Varieties.

No 74 de la rue St. Charles.

J. FREDERICKS..........Locataire et Directeur.

OUVERT TOUS LES SOIRS.

Une troupe d'Artistes distingués.

Deuxième semaine de l'engagement de HARRY ROBINSON, le merveille musicale et son Ane mécanique.

Prix d'entrée : Chaises d'Orchestre 50 cents ; Galeries, 25 cents. 1er déc—1m

Grand Bal Anniversaire, Paré, Masqué, et avec les insignes,

DONNÉ PAR
LE CONCLAVE IONIE No 11, S.·. W.·. M.·.
LE
JEUDI, 17 Décembre 1868,
Dans la Nouvelle Salle des Odd Fellows.

DIRECTEURS.

Hon A Dimitry, G. Chf	Hon A Sambola, S. Chief
M A Calongne, P. G. Chf	Louis Palms, Em. Chief
A J Lewis Em. Chief	W E Fitzgerald, Em. Chief
Jose Barba, Em. Chief	W Woolper, Em. Chief
Thos J Beck, Em. Chief	C O Gerlis, Em. Chief
Villamana, Chancelor,	M George, Chancelor
G Cucullu,	A D Bernoudy, ex-Chan
Louis Powers, ex-Provost	L A Wiltz, ex-Provost,
A L Tissot, Prelate,	Mandu Levy, Provost,
Marcel T Ducros,	E Ducros,
V Schehr,	R May.

COMITÉ D'ARRANGEMENTS.

E A Louis,	M George,	E Levy,
A Damaine,	G Boudro,	L Palms.
	G Barbier.	

COMITÉ D'INVITATION.

M A Calongne Chairman,	L Palms,	E Ducros,
	J Lisdo,	V Schehr,
E A Louis,	G Barbier,	J Colla,

COMITÉ DE RÉCEPTION.

A L Tissot, Ch'n	Dr Berjot,	E Gillet,
J Piaso, Jr	E Weirbaer,	J P Gres,
Edgar Aussot,	Alex. Thro,	A Dumaine,
L Cardeilhach,	E Peyronia	Ed R Barnett,
Chas Schmelis,	Aug Delmel,	O Poincella,

COMMISSAIRES.

E Levy, Ch'n,	A Lacaille,	J Soulé
T Nunes,	L Palms,	M Manent,
P Dorsto,	G Barbier,	G Boudro.
	C O Seichshnaydre, Jr.	

Les demandes d'invitations pour dames doivent être remises à Mr. A. Calongne, chez A. D Grieff & Co, à la Palma, au No 124 de la rue Royale, au premier, ou à G. Barbier, No 23 de la rue Bourbon. Ces messieurs les recevront jusqu'au 14 décembre au plus tard, positivement.

Des propositions cachetées pour la buvette et le restaurant seront reçues, jusqu'au 10 décembre, par les mêmes messieurs.

Aucune dame ne sera admise sans sa carte personnelle émise par le comité d'invitations.

Les billets de messieurs sont en vente chez les principaux marchands de musique et de bijoux.

Billets de Messieurs..........$2 50
2 déc—3 4 6 9 10 12 13 16 16 17

Un Grand Bal Paré

SERA DONNÉ PAR LA
Société de Bienfaisance des Bouchers
DE LA NLLE-ORLEANS,
LE 10 DECEMBRE 1868,
Au Profit de la Caisse de Secours,
An Magnolia Hall,
Au coin des rues Tchoupitoulas et Neuvième.

DIRECTEURS :

P. Estébon, S. Vargas, L. Ruch, J. M. Rey, M Tourné, P. Dufort, C. Carlin, E. Doldal, L. Freitas, C. Schop, F. T. Bluet, A. Leitz, R. Delord, P. Serval, J. Manaud, J. P. Dastugue, E. Coulom, X. Hund, D. Vergez, P. Lemaie, F. Sproul, G. Henny, I. Soulé, L. Palise, A. Luigi, S. Castaing, O. Dubosch, A. Abadie, P. Bergeron, O. Maylié, P. Lasaas, J. Duratin, J. Hugo, J. M. Breveuil, J. M. Abadie, L. Vignes, J. Sebatie, F. Abadie, J. Larmée.

COMITE D'ARRANGEMENTS :
P. Estèben, L. Ruch, J. M. Rey, A. Leitz, O. Maylié, L. Palise, Chr. Schop, F. T. Bluet.
Char après 2 heures du matin. 5 déc—M

A LA REINE DES MOUSQUETAIRES.
Costumes, Masques et Dominos.
1er prix décerné à l'Exposition de la Louisiane de 1866.
MADAME ALABAU,
91..........RUE CONTI..........91
Entre Bourbon et Dauphine.
SUCCESSEUR DE MADAME LUSSAN,
Etablie à la Nouvelle-Orléans depuis plus de 23 ans.

MME ALABAU offre à sa clientèle des Costumes et Dominos du meilleur choix, brodés en lamés or et argent, pour messieurs et dames, le tout très riche et arrivant de Paris.

Prix très réduits.

Prenez tous vos costumes chez Mme Alabau, et ne vous trompez pas de magasin.

Il y a un salon privé pour les dames.

3 déc—au 19 mars

COSTUMES, DOMINOS, &C
POUR BALS ET SOIREES
Mme GROUX,
93......CONTI......93
COSTUMIERE DE L'OPÉRA.

Etablie à la Nlle-Orléans depuis 17 ans, 93, rue Conti. Grand assortiment de COSTUMES, MASQUES ET DOMINOS récemment importés de Paris, confectionnés avec les plus riches étoffes et les plus grands soins.

PRIX MODERES.

Mme GROUX,
93, rue de Conti,

premier magasin en venant par la rue Dauphine. 2 déc—au 19mars

Compagnie de la Banque du Canal de la Nlle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 30 novembre 1868.

L'ELECTION de sept directeurs de cette institution, pour l'année, aura lieu, au local de la banque, au coin des rues Camp et Gravier, le deuxième lundi (le 14) de décembre prochain, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

CH. JUMONVILLE,
30nov Caissier.

BANQUE D'AMERIQUE.

Nouvelle-Orléans, ce 14 novembre 1868.

L'ELECTION annuelle de treize Directeurs, pour l'année suivante, aura lieu au local de cette institution, le 16 DECEMBRE prochain, de 10 heures A. M. à 3 heures P. M.

J. E. MORTIMER,
15 nov—au 16 déc Caissier.

Emigrants, Travailleurs et Artisans.

BEAUCOUP d'émigrants arrivant d'Europe, les personnes qui désirent employer des cultivateurs, des artisans ou des domestiques, feront bien de s'adresser au BUREAU D'IMMIGRATION, au No 112 de la rue de la Douane, Nlle-Orléans, ou y envoyer leur adresse et y faire savoir ce dont ils ont besoin. Les personnes qui désirent s'employer peuvent également profiter de ces avantages.

Le chef du Bureau prépare en ce moment et publiera sous peu, un rapport sur les ressources de la Louisiane—surtout celles qui ont trait à l'agriculture, au commerce, aux manufactures. Il recevrait avec reconnaissance tous les renseignements nouveaux qui pourraient lui être fournis sur ces sujets. Il désire particulièrement avoir le résultat de l'industrie et de l'économie individuelle à l'endroit des fermes et de la culture des fruits.

JAMES O. NOYES,
22 nov—1m t. t. 2 | Chef du Bureau d'Immigration

Argenterie plaquée.

UNE grande variété d'argenterie plaquée, fine, anglaise et américaine,—telle que huiliers, corbeilles à fruits, corbeilles à sucre, services à café, pots à glace, tasses et gobelets. En magasin, une excellente qualité de cuillers et de fourchettes en plaqué, coutellerie fine de table, couteaux de poche, ciseaux et aiguilles.

De constants arrivages viennent augmenter le magnifique stock de BIJOUX, DIAMANTS, PENDULES, PORCELAINES, BRONZES et ARTICLES DE FANTAISIE.

A. B. GRISWOLD & CO,
Au coin des rues Canal et Royale, fabricants et importateurs d'argenterie et d'argenterie plaquée, coutellerie, fusils et pistolets. 1?oct—3m

MADAME WARLT,
FEMME-MEDECIN,
No 195 rue de la Douane, coin Rampart,

GUERIT des maladies chroniques, telles que les Rhumatismes, la Névralgie, etc. Ses remèdes n'ont jamais failli.

Elle soulage promptement les Dames qui souffrent de l'interruption des Menstrues. 24 oct—1an

Chaux du Cap de Richards,
Manufacturée dans les carrières de marbre.

NUL autre que lui n'a le droit d'employer cette marque commerciale : "RICHARDS CAPE LIME". Cette chaux est d'une qualité particulière bien connue et fort appréciée depuis 16 ans pour la maçonnerie, la fabrication du sucre et d'autres procédés industriels. Il y en a toujours un assortiment, venant des fourneaux, au chantier de marbre, 147 rue de la Douane, entre Dauphine et Bourgogne.
5oct—3m NEWTON RICHARDS.

R. CONDON,
Entrepreneur de Pompes Funèbres,
No 143, rue des Magasins, coin Delord, et
No 209, rue de Chartres, coin Champs-Elysées.

A constamment un grand assortiment de CERCUEILS métalliques ; CERCUEILS en bois de rose, acajou, noyer noir et en bois ordinaire. Il se charge de l'embaumement, de l'exhumation, de l'expédition des corps et loue des voitures. 6 juillet—1an

VAPEURS.

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE
COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE—Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

Partira dans une cabine, le port avant et déclare 24 pour un tiers de la Nlle-Orléans à St-Nazaire, $125 en or. [illegible]

Les enfants au-dessous de 3 ans ne paient pas.
Les enfants de 3 à 8 paient quart de place.
Les enfants de 8 à 12 paient demi place.
Au-dessus place entière.
Les domestiques des passagers paieront les prix fixés par le tarif pour les passagers d'entrepont.
[illegible] une diminution de $20 ... sur le prix du voyage de retour ... pour le voyage de retour [illegible]

La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de la marine.

Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer à roues DARIEN partira de la Nouvelle-Orléans tous les 12 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre St-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage, s'adresser chez
VICTOR PERRILLIAT, Agent,
10 nov—1an—12b 127, rue de la Commune.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New-York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord :

PEREIRE,	capt.. Duchesne,	Samedi 12 déc
EUROPE,	capt.. Lemaire,	Samedi 26 déc.
ST-LAURENT,	capt.. Bocandé,	Samedi 9 janv

PRIX DU PASSAGE (compris le vin) payable en or ou son équivalent en papier, POUR BREST OU LE HAVRE :

Première cabine, $140, Seconde cabine, $85.

POUR PARIS :
Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord
Première cabine, $145 | Seconde cabine, $88.
Troisième cabine $35, et on comprenant le billet de chemin de fer, $37.

Les bagages seront marqués pour Paris, [illegible]

On peut obtenir ici, à la Nouvelle-Orléans, des billets de passage pour France, en s'adressant au comptoir, on faire d'écrire ou de télégraphier à New-York.

V. PERRILLIAT, 127, rue Commune.

LIGNE INMAN.
Steamers de la Malle.

Partant du Pier No 45 North River, New-York, TOUS LES SAMEDIS, à UNE heure précise de l'après-midi.

Vitesse et conditions commodes.

PREMIERES CHAMBRES, PAYABLES EN OR.

A Queenstown et Liverpool, de New-York	$100
A Londres,	do 105
A Paris,	do 115
Au Havre et à Brême,	do 110

ENTREPONT, PAYABLE EN MONNAIE COURANTE.

A Queenstown et Liverpool, de New-York..... $ —
A Londres, ... —
Au Havre et à Paris, ...
A Brême ou Hambourg, ...

BILLETS PAYÉS D'AVANCE, DE LIVERPOOL OU QUEENSTOWN (entrepont) : $40, en monnaie courante. Il sera fait un rabais de 10 pour cent sur les billets de premières chambres, au retour.

Nous sommes prêts à vendre des traites à vue de 1 livre sterling et en dessus sur la "Provincial Bank" d'Irlande et des différentes succursales.

Pour plus de détails, s'adresser à
ELLIOT & McKEEVER,
2 sept—1m No 126, rue de la Commune

COMPAGNIE DE VAPEURS Hambourgeoise-Américaine.

COMMUNICATION DIRECTE ENTRE LE HAVRE ET LA NLLE-ORLEANS.

Les magnifiques vapeurs de la Compagnie SAXONIA, cap. Kier, BAVARIA, cap. Meyer, TEUTONIA, cap. Barends,

partiront de

la Nlle-Orléans	du Havre	de Hambourg
BAVARIA, 10 Déc.	4 Nov.	1er Nov.
TEUTONIA, 10 Jan.	4 Déc.	1er Déc.
SAXONIA, 10 Fév.	4 Janv.	1er Déc.

prenant des passagers pour la Havane, la Nouvelle-Orléans, le Havre, Londres, Southampton et Hambourg, pour les prix suivants :

De Hambourg ou du Havre. | De la Nlle-Orléans ou la Havane.
Première cabine..$150 00 | Première cabine..$165 00
Deuxième cabine.. 112 50 | Deuxième cabine.. ...
Entrepont .... 60 00 | Entrepont 45 00

Payables en or.

De la Nouvelle-Orléans à la Havane : 1ère cabine, $20 en papier. | Entrepont, $10 en papier. [illegible]

On signe des connaissements pour St-Pétersbourg, Moscou, Riga et autres ports du continent.

MAURY & CO.,
Agents de passage, 121 rue de la Commune.
WILLIAMS, RUPERTI & CO.,
Agents généraux, 52 rue Carondelet.
D. HERMANN, Broker,
C. B. RICHARD & BOAS,
Agents généraux de passage de la Compagnie, No 6, rue Bowling Green, New-York.
En construction le steamer SILESIA

"Lloyd" de l'Allemagne du Nord.

Steamers de la Nlle-Orléans et Brême, par la voie de la Havane et de Southampton.

Les magnifiques steamers, en fer et à hélices, du "Lloyd" de l'Allemagne du Nord,
LE NEW-YORK..........Capitaine F. Dreyer,
LE BREMEN..........Capitaine H. A. Neynaber,
feront le service régulier entre la Nlle-Orléans et Brême, les touchant à la Havane et à Southampton, en allant et au revenant.

— Jours de Départ. —
DE BREME. | DE LA NLLE-ORLEANS.
LE NEW-YORK, 14 octobre | vers le 19 novembre.
LE BREMEN, 11 novembre. | vers le 29 décembre.

— PRIX DU PASSAGE —

De la Nouvelle-Orléans à la Havane ou à Brême :
Première chambre..........en or — $150
Entrepont ....en or — $.

De la Nouvelle-Orléans à la Havane :
Première chambre, en monnaie courante $30
Entrepont ....

Pour les détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
20 mars—1an No ? rue de l'Union, No 63.

Pour New York.

Ligne de Steamers des Marchands.

Composée des steamers suivants, qui ... de première classe :

GENL. GRANT,	Capt. H. S. Quick,
CRESCENT CITY,	Capt. Wm Weir,
SHERMAN,	Capt. W. P. Henry,
GENL. MEADE,	Capt. A. W. Sampson,
UNITED-STATES,	Capt. Geo. L. Norton,

partant de New-York et de la Nlle-Orléans.

Le steamer
SHERMAN,
W. P. Henry commandant,
Partira de son wharf, en face de la rue Jefferson, le DIMANCHE, 13 décembre, à 8 heures A. M.

Ces steamers ont d'excellents emménagements.

Chambres..........$60 00.

On signe des billets de connaissement pour Liverpool.

Pour fret ou passage, s'adresser à
WOOD, LOW & LUDWIGSEN,
Rue de la Commune, No 126.

Le GEN. GRANT suivra le SHERMAN et partira DIMANCHE, 20 décembre à 8 A. M.

Pour New York, directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE Des Steamers suivants :
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
MARIPOSA.

Le steamer
GEO. CROMWELL,
Commandant E. E. Vail,
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, Le DIMANCHE, 13 décembre, à 8 heures A. M.

Passage..........$60

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
4 mai—1an Rue Carondelet, No 41.

POUR MARSEILLE.—Le paquet norvégien de première classe LEOPARD, capitaine Mathiesen, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sans délai. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à
W. S. BUDDENDORFF,
24déc 10 rue Carondelet.

AVIS.

A PARTIR d'aujourd'hui, j'emploie, en qualité de vendeur, M. P. H. PETITPAIN, le plus ancien encanteur de cette ville. Il sollicitera, au dehors, les ventes de cargaisons, vins, liqueurs, produits, marchandises sèches, habillements, propriétés foncières, et fera de ces ventes l'objet d'une attention particulière.

J. DEJAN, Jr. Encanteur,
2 déc—1m No 163 de la rue Gravier, coin Carondelet.

AVIS.

M. CARLO PATTI donne des leçons de violon et d'accompagnement.
S'adresser aux magasins de musique de
2 nov—1m BLACKMAR et GRUNEWALD

Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans.

3 décembre 1868.

UNE ELECTION aura lieu, à ce Bureau, le LUNDI, 4 janvier 1869, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, pour six directeurs de cette Compagnie, pour l'année, à partir du premier lundi de février prochain.

WM. S. BROWN,
4déc—1m Trésorier.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Pélican, de la Nlle-Orléans.

AVIS est donné que conformément à la charte de cette compagnie, une élection de onze Directeurs pour douze mois, à partir du deuxième mardi de janvier 1869, aura lieu, au bureau de la compagnie, au No 22 de la rue du Camp, le LUNDI, 14 décembre prochain, de midi à 2 heures de l'après-midi.

M. A. TARLETON,
30nov—3mu14 Secrétaire.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton.

Nlle-Orléans, Le, 2 décembre 1868.

L'ELECTION annuelle de Directeurs de cette Compagnie aura lieu, conformément à la loi, le LUNDI, 4 janvier 1869, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, au bureau de la Compagnie, No 17 de la rue Baronne.

3déc—au 4 janv P. McBRIDE, Secrétaire.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de Jefferson et du Lac Pontchartrain.

L'ELECTION annuelle de Directeurs de cette Compagnie aura lieu, conformément à la loi, le LUNDI, 4 janvier 1869, de 10 heures du matin à 2 heures et quart de l'après-midi, au bureau de la Compagnie, No 17 de la rue Baronne.

3 déc—au 4 janv P. McBRIDE, Secrétaire.

B. HEATH,
MARCHAND D'ARTICLES DE TAPISSIERS, TAPISSERIES,
—27—
ETOFFES A RIDEAUX,
STORES,
22 nov—3m CORNICHES, ETC.

MACHINE A COUDRE
DE GROVER & BAKER.

La seule Machine adoptée pour toute espèce de couture de famille.

Bureau et dépôt, pour les Etats du Sud, No 189 de la rue du Canal, Nlle-Orléans. 13 nov—3m

J. H. ILSLEY,
(Ancien Juge de la Cour Suprême),
AVOCAT ET CONSEILLER.
BUREAU :
127..........Rue Gravier..........127
NOUVELLE-ORLEANS.
22 nov—1m

WILLIAM CREEVY,
Armateur et Négociant Commissionnaire.
4 nov—3m RUE CARONDELET, No 32

EDWARD D. WHITE,
AVOCAT,
No. DE LA RUE CARONDELET.
13 nov—

AGENCE SPECIALE D'EAUX-DE-VIE FRANÇAISES POUR LE SUD.

Vor. MAIGNAN & F. LABORDE,

MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES,
Importateurs de Vins, Cognac, Sardines, &c.
Nos. 23 & 25, RUE BIENVILLE—NOUVELLE-ORLÉANS.

Eaux-de-vie en Barriques et à Bouteilles.
SEULS AGENTS DES MARQUES

CHAMPAGNE VINEYARD PROPRIETORS CO.,	COGNAC.
GAUTIER FRERES,	
GOLDENBURG,	
HENRY SUTTON,	
ALEX. SEIGNETTE,	LA ROCHELLE.
LARRONDE FRERES,	COGNAC.
Le. O. LANTER,	

— IMPORTATEURS —

Des célèbres GENIEVRE de "LA CLOCHE" De Cognac OTARD DUPUY & CIE, et autres marques célèbres.

Echantillons et prix courants fournis sur demande.

Vins rouges ordinaires en barriques et en caisses.

J. Lebrun, "Eagle Brand", T. Drouet, "Lion's Brand", P. F. Eyquem, Ch. Trouton, Larose St-Pierre, Margaux, Haut-Brion, Haut-Sauternes ; J. H. Clerc & Cie. Le CELEBRE CHATEAU PAPE CLEMENT, en barriques, demi-barriques et caisses, bouteilles et demi-bouteilles ; vins fins de A. De Luze & Fils.

Champagne.

Le célèbre "Black Seal", Vin Impérial et Royal Hunter de Mer, Duchâteau et Fils ; Ackerman Laurance, Sillery Mousseux et autres marques en bouteilles et demi-bouteilles.

Sardines à l'huile ; Viandes et Légumes conservés ; Sardines désossées et Pâtes Truffés de Gerres Joe et Fils, Hocelbon, A. Dubens ; Huile d'Olive, Prunes à l'eau-de-vie, Pruneaux, Porto, Sherry et Madère. 1er oct—6m

Pour les Attakapas.

Bateau régulier des Attakapas. Le bateau à vapeur PEERLESS, d'un faible tirant d'eau, capitaine J. F. Felger, partira de la Nouvelle-Orléans, MERCREDI, 9 décembre, à 5 heures P. M., pour St-Martinville, la Nouvelle-Ibérie et tous les débarcadères intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. LEAKE,
5déc—2f No 6 de la rue Tchoupitoulas.

OPELOUSAS.

Partant tous les MERCREDIS, à 5 heures P. M. POUR OPELOUSAS, WASHINGTON, Fort Barré, et tous les débarcadères de la côte, la rivière Atchafalaya, et le Bayou Courtableau.—Le bateau à vapeur d'un faible tirant d'eau,
ANNIE WAGLEY,
W. Burton, capitaine. M. Kenison, commis. Partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou face de la rue Bienville, ou à J. M. JOHNSTON, 25 Vieille-Levée.

NATCHEZ.

Paquebot de Natchez. Jour de départ, les MERCREDIS et les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Le beau bateau à vapeur WILD WAGONER, capitaine W. B. Richardson, commis J. C. Libano, partira pour Natchez, tous les MERCREDIS et SAMEDIS, à 5 heures P. M. GEO. D. HITE, Agent,
1 déc—2f No 17 de la rue Tchoupitoulas.

Pour Vicksburg.

Bateau régulier de la malle des Etats-Unis POUR VICKSBURG.
Jour de départ tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Pour Donaldsonville, Plaquemine, Baton-Rouge, Bayou Sara, l'embouchure de la Rivière Rouge, Natchez, Waterproof, Rodney, St-Joseph, Grand Gulf, Vicksburg et tous les débarcadères intermédiaires.—Le magnifique bateau à vapeur BELLE LEE, T. P. Leathers, capitaine, Adolphe Martin et Samuel Ayles, commis, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il se relie, à Vicksburg, avec les bateaux "Calumet" et "Coon Coo", qui partent pour les rivières Tallahatchee et Yazoo. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à C. G. WAYNE,
20 nov—2f No 33 de la rue Natchez.

Grand Ecore.

PAQUEBOT hebdomadaire régulier—Départ tous les MARDIS, à 5 heures P. M.—Pour Grand Ecore, St. Maurice, Montgomery—(Prenant du fret pour les débarcadères du Bayou Boeuf) Alexandrie, les débarcadères de Normandie et tous les débarcadères intermédiaires. L'élégant bateau à vapeur GLIDE, capitaine James F. Muse ; commis, L. W. Guyman, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à A. BRITTON & CO,
1?nov No 26 de la rue de la Commune

La Côte et Bayou Sarah.

POUR BATON ROUGE et tous les débarcadères intermédiaires.—Le bateau à vapeur NATIONAL, capitaine Emile Gross, quittera la Nouvelle-Orléans les LUNDIS à 5 heures de l'après-midi, et les VENDREDIS, à 10 heures du matin, à partir de lundi, 16 novembre. Retour : il quittera Bayou Sara les MARDIS et les SAMEDIS. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à SINNOTT & ADAMS, Agents,
13nov No 20 de Commercial Place

BAYOU SARA—Paquebot deux fois par semaine—Partant tous les DIMANCHES, à 5 heures du matin, et tous les MERCREDIS à 5 heures du soir, pour le Bayou Sara, Baton Rouge et tous les points intermédiaires de la côte, le paquebot à vapeur, de marcheur, B. L. Hodge No 2, capitaine V. B. Sarazin, partira comme il est dit, et à SON RETOUR, quittera le Bayou Sara, tous les JEUDIS et LUNDIS matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JAMES LEAKE,
? sept—3m 8, Nouvelle-Levée.

Paquebot entre la Nouvelle Orléans, la côte Bayou la Fourche et Thibodaux.—Le steamer LAFOURCHE, capitaine S. Bene (J. L. Brown, commis) partira de la Nlle-Orléans tous les MARDIS, à 5 heures P. M., et tous les SAMEDIS, à 10 heures A. M. Il partira de Thibodaux tous les MERCREDIS et DIMANCHES au soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

LE bateau à vapeur semi-hebdomadaire J. M. SHARP, capitaine W. B. Grembow, commis A. J. Reid, partira de la Nlle-Orléans, le LUNDI, à 5 heures P. M. et tous les VENDREDIS, à 10 heures du matin. Retour le mercredi, à partir du 7 septembre 1868. Le bateau quittera le bayou les MARDIS et les MERCREDIS matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à G. MELANCON,
29 sept No 11 de la rue Conti

La Côte et le Bayou Lafourche.

Ligne de Croissant entre la Nlle-Orléans, Lafourche, ainsi que la Côte.

Le beau bateau à vapeur FLICKER, capt. Duval (J. Martin, commis), partira de la Nlle-Orléans pour les points ci-dessus tous les MERCREDIS à 5 heures P. M. et tous les SAMEDIS, à 10 heures du matin. Retour : le VENDREDI et le LUNDI, avant le jour.

Paquebot de Lafourche et de la Côte.—Le NEW ERA, capitaine Dupuy, commencera le service le 16 novembre : il partira de la Nlle-Orléans les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour les MERCREDIS VENDREDIS et LUNDIS. A. DUPAS
? nov—1m

Bateau régulier de la côte et du Bayou Lafourche.—Le bateau à vapeur ... capitaine J. L. Jack, partira tous les LUNDIS à 5 heures du soir et tous les VENDREDIS, à 10 heures du matin, et retour les MERCREDIS et les DIMANCHES pendant le jour. Le Boeuf, Lockport. Le bateau prendra le ... les points suivants.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord 5déc—1m

Paquebot régulier de la côte et de la Nlle-Orléans et Lafourche.—Trois voyages par semaine.—Le steamer THOMAS POWELL, d'un faible tirant d'eau, capitaine Duvall, commis N. Bizzill, partira de la Nlle-Orléans tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, à 5 heures P. M., à partir du 1er novembre. Retour les Mercredis, Vendredis et Dimanches. Le dimanche, ce paquebot ou celui que le POWELL conduira jusqu'au Lockport. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

Compagnie des paquebots de la Nlle-Orléans et de Mandeville.—Départ pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer CAMELIA, capitaine ... Pommerie, de la malle des Etats-Unis, capitaine W. L. Cannon.

Le CAMELIA se relie au steamer WENONA qui va à Covington ; les MARDIS excepté. Il part de ... tous les MERCREDIS, MARDIS et JEUDIS, à ... pour Mandeville ; les LUNDIS, à 5 heures et les SAMEDIS, à l'arrivée de Mandeville les DIMANCHES et le bateau ... les VENDREDIS à 5 heures du matin.

Le service se fera régulièrement à moins de mauvais temps ou d'accident.

COHEN M. SORIA, agent,
Rue de l'Union, No ... et 20.

N. B.—Afin d'éviter les délais, il faut que le fret se trouve en dépôt 2 heures d'avance ... 12 heures pour le steamer.

ANNONCES DIVERSES.

STEAM DYEING.
Teinture et Nettoyage, cocotiers Composés et de Philippe.
M. EUGENE GEORGEST.
Baisse de Prix.

CETTE maison, si avantageusement connue depuis 25 ans par la supériorité de ses procédés dans la teinture en toutes couleurs, les soins apportés dans le nettoyage et l'apprêtage des vêtements qu'il lui sont confiés, offre au public une large diminution de prix, sans concurrence possible avec les autres établissements de ce genre.

Pour drap, mérinos, etc, teint en noir, $1 60 ; Pantalons de 75 cts ; Gilets de 35 ct ; Robes en mérinos, grenadine, popeline, mousseline, barrège, mozambique, calicot, châles, teint en noir, 75 cts ; Jupes, Châles de 1 00 ; Robes en soie, teint en noir, en violet, $ 50 ; en jaune ou vert, $ 00 ; en marron Bismarck ou gris, 1 75 ; Robes en laine teint en bleu ou violet, $ 00 ; en jaune ou vert, $ 50 ; en marron Bismarck ou gris, 1 25 ; Nettoyage de Paletots, Pantalons, Gilets, vêtements d'enfants, Robes, Jupes, à 25, 40, 50, 60, 75 et 1 00 ; Rideaux en laine, toutes couleurs 75 cts.

Il sera fait en outre, à messieurs les marchands et tailleurs, une diminution sur les prix déjà si restreints.

Gants nettoyés ou teints, 20 cts. 22 sept—3m

Café Démocrate,
No 58..........RUE ROYALE..........No 58
(Près Bienville—Nouvelle-Orléans.)
W. G. MARR, Propriétaire.

LE public trouvera dans cet établissement la meilleure Bière, Vins du Rhin, Liqueurs, &c 13 oct—3m

J. E. KRULL. E. S DICKEY
KRULL & DICKEY,

Libraires et Marchands de Fournitures de Bureau, en Gros et en Détail.
108..........RUE DU CANAL..........108
Nlle-Orléans, Lne.

Livres de droit et de médecine, livres divers et livres d'enfants. 13oct—1m

Formation de Société.

LES soussignés annoncent à leurs amis et au public qu'ils ont formé une société sous la raison sociale de SAMUEL LOCKE & CO pour les affaires de quincaillerie en général.

SAMUEL LOCKE,
BELMONT BARRAT.
Nos 27, 29 et 41, rue Poteur,
Nlle-Orléans, 1er décembre 1868. 1erdéc—1m

J. RAULT,
Serrurier-Armurier, rue Ste-Marie, No 207, en face le marché Magasine, 4me District,

Vient de recevoir des meilleures fabriques de France, un grand assortiment de serrures de sureté de tous genres, pour magasins et pour meubles, ainsi que clefs, cornettes et timbres de tous genres ; il se charge également de la pose des serrures et sonnettes ainsi que de toutes réparations concernant son métier. En outre on y trouvera des pistolets français et américains, et des munitions de tous genres. Il a également un assortiment de Lames et Scie pour les bouchers, apportées par lui de France.

A vendre en gros et en détail. 8sept—3m

A. THOMSON & CO.,
RAFFINERIES DE SUCRES, SIROPS, MELASSES
— ET —
Importateurs et marchands de sucres et mélasses de la Louisiane et de l'étranger,
Rue Tchoupitoulas, No 4?.
1er sept—6m

JOSEPH MARISTANY Jr.
Marchand de Vin en Gros.

Liqueurs, Whiskey Monongahela et Bourbon, Epiceries, Cigares etc.
39..........Tchoupitoulas..........39
Entre Natchez et Gravier Nouvelle-Orléans.
20 oct—3m

Banque de l'Union de la Louisiane

Nouvelle-Orléans, 17 juin 1868.

CONFORMÉMENT aux sections 34 et 35 de l'acte intitulé "Acte pour établir un système général de Banques Libres dans l'Etat de la Louisiane," approuvé le 15 mars 1855—Avis est par le présent donné aux porteurs des Billets mis en circulation par cette Banque, et enregistrés par l'Auditeur, conformément à la loi, d'avoir à présenter les dits Billets pour être payés à la Banque ou au bureau de l'Auditeur d'Etat, dans le courant d'une année à partir de cette date, et à l'expiration de ce temps les fonds déposés par la Banque pour le rachat des Billets seront réclamés.

GEO. A. FERRET,
18 juin—1 an—tl 15 1 Caissier.

Banque de la Nouvelle-Orléans,

Nouvelle-Orléans, 16 juin 1868.

CONFORMÉMENT aux sections 34 et 35 de l'acte intitulé "Acte pour établir un système général de Banques Libres dans l'Etat de la Louisiane," approuvé le 15 mars 1855—Avis est par le présent donné aux porteurs des Billets mis en circulation par cette Banque, et enregistrés par l'Auditeur, conformément à la loi, d'avoir à présenter les dits Billets, pour être payés, à la Banque ou au bureau de l'Auditeur de l'Etat, dans le courant d'une année à partir de cette date, et à l'expiration de ce temps les fonds déposés par la Banque pour le rachat des Billets seront réclamés.

N. AUGUSTIN,
17 juin—1 an—tl 15 1 Caissier.

VENTES JUDICIAIRES

EDMOND LAGAROSSE vs. HIPPOLITE BEAUDET et al.

SEPTIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 353.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-et-un décembre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit :

1o UN TERRAIN situé au nouveau faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro quarante-six, borné par les rues St-Bernard, Girod, Annette et St Jean-Baptiste, mesurant quarante cinq pieds de face à la rue St Bernard, trente-deux pieds de largeur derrière, quatre-vingt quatorze pieds de profondeur du côté de la ligne de profondeur sur la ligne du côté de la rue St-Jean-Baptiste, et borné du côté de la rue Girod par la propriété, aujourd'hui ou ci-devant appartenant à Jules Dellacte.

2o UN TERRAIN situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St. Bernard, Annette, Villeré et Robertson, désigné par le numéro cinq, d'après un plan dressé par Louis H Pilié, ci-devant voyer daté du 3 mars 1859 et déposé en l'étude de E. Bouny, notaire public en cette ville, et mesurant, mesure américaine, trente-quatre pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue St. Bernard, trente-deux pieds deux lignes de largeur derrière, sur une profondeur de cent treize pieds neuf pouces et six lignes du côté de la ligne limitrophe du numéro quatre, et de cent pieds cinq pouces et trois lignes sur la ligne à l'opposite.

Ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur les dits terrains.

La propriété ci-dessus deuxièmement décrite appartient au défendeur, Hippolyte Beaudet, de la manière suivante, savoir : Un quart indivis d'icelle pour en avoir hérité de sa défunte mère, dame Louise Choi Vie, épouse de Jean Beaudet, son père. Une moitié au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Jules Félix Eugène Beaudet, suivant acte du rapport de Ernest Eude, notaire public en cette ville, en date du 13 octobre 1865, et le quart restant au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Jean Beaudet, suivant acte au rapport de Philippe Lacoste, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 25 janvier 1862.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
15nov—22—déc 5,12,19

S. Y. CHAMBERY vs F. L. COOK.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,016—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus de Harry T. Hays, ci-devant shérif et par suite à moi transféré, je procéderai le LUNDI, vingt un décembre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain îlet de terre situé au faubourg Washington, dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro vingt-six et compris entre les rues Moreau, Urquhart, Moreau et Gordon.

Le dit îlet contenant 32 terrains numérotés de un à trente-deux, et mesurant, mesure américaine, comme suit.—Les Nos 1 à 12 inclusivement, chacun, vingt-six pieds de face à la rue Morales sur cent pieds de profondeur—Les Nos 13 à 24, chacun vingt-six pieds de face à la rue Urquhart sur une profondeur de cent dix pieds—Les Nos 25, 26, 27 et 28, chacun vingt-neuf pieds neuf pouces de face à la rue Moreau et quarante pieds de profondeur ; et Nos 29, 30, 31 et 32, chacun vingt-neuf pieds neuf pouces de face à la rue Gordon sur une profondeur de cent cinquante six pieds six pouces, d'après un plan dressé par F. A. Cosnier, le 13 d'avril 1846 et déposé en l'étude de C. V. Foulon, notaire public en cette ville.

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite des exécuteurs testamentaires de feu Geo. Douse, par acte au rapport de E. Bouny, notaire public en cette ville, en date du 23 d'avril 1858.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
19nov—19, 26—déc 5, 12, 19 déc

JORDAN MARSH & CO., vs. J. B. LATHAM.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 164—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix neuf de décembre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit :

Quatre Terrains situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les numéros Vingt-un, Vingt-deux, Vingt-trois et Vingt-quatre, dans l'îlet borné par les rues Franklin, Bienville, St-Marc, Liberté et Perdido, suivant un plan de Phelps, arpenteur, daté du 17 décembre 1840, et déposé en l'étude de D. L. McCoy, ci-devant notaire public en cette ville.

Les dits terrains, mesure américaine, les désignés sous les numéros Vingt et un, Vingt deux et Vingt trois ont chacun vingt-cinq pieds de face à la rue Franklin, sur cent pieds de profondeur. Le terrain numéro Vingt-quatre mesure vingt-cinq pieds de face à la rue Franklin... [illegible]

Ce terrain propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de J. B. Hubbard, suivant acte au rapport de E. Bouny, notaire public en cette ville, en date du 18 décembre 1861.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
17 nov—17, 25—déc 4,12,19

J. B. JUDLIN vs. ADA A. BARELLI, veuve de JOHN C. DELLA TORRE.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 161—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, douze de décembre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un terrain situé au faubourg Delord, dans le Premier District de cette ville, formant l'angle des rues Cour des Tritons (Triton Walk) et du Cercle de Tivoli (Tivoli Circle), et mesurant vingt-cinq pieds de face à la rue Cour des Tritons, trente pieds de face à la rue Tivoli... [illegible]

Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de feu J. A. Barelli, suivant acte au rapport de ..., notaire public en cette ville, en date du 13 juin 1845.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
Nov—10, 19, 26—4,12déc

John B. Murison pour l'usage de Drake Kleinworth & Cohen vs John H. Brown.

QUATRIEME COUR de District pour la paroisse d'Orléans, No 20,215—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI vingt huit de décembre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit :

1o—Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville au faubourg Marigny, désigné par le Numéro Trois Cent Cinquante-Trois, d'après un plan dressé par Joseph Pilié, alors voyer de cette ville, daté du 16 février 1834 et annexé à un acte au rapport de Félix de Armas, alors notaire public en cette ville, en date du 7 mai de la même année, portant vente par les syndics des créanciers de Jean Chauveau au dit Pilié.

Le dit terrain mesure soixante pieds de face à la rue des Bons-Enfants sur cent vingt pieds de profondeur entre celles de Musique et des Piétés.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Mansteville Marigny, syndic des créanciers de Pierre Félix Lefèbvre, suivant acte au rapport de Joseph Cuvillier, notaire public en cette ville, en date du 4 d'octobre 1843.

2o—Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville au dit faubourg Marigny, dans l'îlet borné par les rues des Bons-Enfants, d'Amour, des Piétés et Musique. Le dit terrain est désigné par le numéro "Un" et mesure vingt-neuf pieds trois pouces de face à la dite rue des Bons-Enfants sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces, mesure américaine, conformément au plan dressé par L. H. Pilié, ci-devant voyer de cette ville, le 9 mai 1853 et déposé en l'étude de Louis T. Caire, alors notaire public en cette ville.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la succession de William Gormley, suivant acte au rapport de John O. Poindexter, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 22 juin 1854.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
28nov—28, 1, 12, 20 27 déc

GEORGE DORANCE vs THOMAS BAIRD.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 20,273—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, deux de janvier 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues White ou de Bagatelle, Benton, Melpomène et Terpsichore, mesurant seize pieds de face à la rue White ou du Benin, sur quatre vingt dix-sept pieds de profondeur.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, &c

Le dit terrain fait partie d'une des portions de terrain désigné par le numéro deux de l'îlet numéro onze, d'après un plan dressé par J. Pilié, ci-devant voyer, le 30 de juillet 1840 et déposé en l'étude de A. Mazureau, notaire public en cette ville.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de E. Brown, suivant acte au rapport d'Octave Morel notaire public en cette ville, en date du 13 décembre 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
déc—10 18 26—janv 2

CHARLES C. EDEY vs LOUIS C. D'HOMERGUE

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 165—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, quatre de janvier 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Une certaine portion de terre sise dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Charles (autrefois Nayades), Quatrième Prytanée et Washington. La dite portion de terre mesure soixante pieds de face à la rue St-Charles, sur cent vingt-huit pieds huit pouces de profondeur et face à la rue Quatrième.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la dame E. F. Griffin, suivant acte au rapport de M. B. Trist notaire public en cette ville, en date du 17 novembre 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions.—1o. La somme de six mille huit cent soixante-six piastres et soixante-six cents ($6,866 66), montant de la réclamation du demandeur, avec intérêt, sur la dite somme au taux de huit pour cent l'an à compter du 17 de novembre 1866 jusqu'au jour de la vente, cinq piastres frais de copie d'acte, deux piastres et demie coût de protêt et les frais d'instance, comptant au moment de l'adjudication.

2o. L'acquéreur assumera (jusqu'à concurrence du montant de son enchère) le paiement d'un billet garanti par hypothèque sur la propriété sus décrite, consenti par le défendeur à son propre ordre et par lui endossé, daté du 17 de novembre 1866, de la somme de six mille huit cent soixante-six piastres et soixante six cents ($6,866 66), payable à trois ans de date et portant intérêt au taux de huit pour cent l'an de la date jusqu'à parfait paiement.

3o. Et la balance du prix d'adjudication s'il y en a, comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
4 déc—4,12,20,28—2janv

VENTES JUDICIAIRES.

JAMES GRAHAM vs WILLIAM H. MERREL.

SEPTIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 366—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, neuf de janvier 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un terrain situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par la lettre B suivant le croquis annexé à un acte au rapport de Dugué Livaudais juge de paroisse de la paroisse de Jefferson, en date du 21 septembre 1841.

Le dit terrain mesure trente-six pieds, deux pouces et cinq lignes de face à la rue Harmony, cent cinquante pieds, cinq lignes et un tiers de ligne sur la ligne limitrophe du terrain désigné par la lettre A du dit croquis, soixante-huit pieds quatre pouces, deux lignes et deux tiers de ligne de largeur par derrière, et cent-cinquante pieds sur la ligne opposée.

Le dit terrain fait partie de deux terrains désignés par les Numéros Onze et Douze dans l'îlet Numéro Vingt-Quatre, lequel est borné par les rues Harmony, Neuvième, Fulton et Chippewa, suivant plan dressé par E. Baisson, voyer, le 10 de juin 1841 et déposé sous le No Deux en l'étude de Wm. Christy, ci-devant notaire public en cette ville.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Pascal Servas, suivant acte au rapport de Joseph Cohn, notaire public en cette ville, en date du 1 mai 1866, dûment inscrit au bureau des Aliénations de cette ville, au Livre 89 F, 552.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
8 déc—9,18,26—2,9 jan

T. C. TWICHELL vs BERNARD AVEGNO.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 18,866—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, neuf de janvier 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues d'Orléans, Ste Anne, Bourbon et Royale.

Ledit terrain mesure cent cinquante pieds cinq pouces de face à la rue d'Orléans, cent quatre pieds sept pouces et sept lignes de profondeur, sur la ligne du côté de la rue Bourbon, à laquelle profondeur ledit terrain s'élargit de neuf pieds sept pouces, et mesure soixante pieds huit pouces et sept lignes, cinquante-six pieds de face et quatre lignes de profondeur du côté de la rue Royale, à laquelle distance ladite ligne court perpendiculairement vers la rue Bourbon, cinquante-sept pieds quatre pouces et quatre lignes ; de là, ladite ligne court perpendiculairement vers la rue Ste Anne et à une profondeur ultérieure de cent dix pieds dix pouces et quatre lignes de largeur derrière, et face à la rue Ste Anne.

Le tout conformément au plan dressé par L. Surgi, arpenteur, daté du 15 mars 1857, et déposé au greffe de la Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et connus sous les noms de Salle de Bal d'Orléans et Café d'Orléans, etc.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite, ensemble avec d'autres propriétés, de J. H. Parlange, suivant acte au rapport de Joseph Cuvillier, notaire public en cette ville, en date du 16 février 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions.—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOMAS L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
8 déc—17,26—jan 2 9

CLAUDE FOULON vs AUGUSTE MANNESSIER.

SIXIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans, No 20,961—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, vingt-six de décembre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Deux terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de Canal, Philippe, de la Commune et Baronne et désignés par les numéros treize et quatorze, d'après un plan annexé à un acte au rapport de Charles A. Taillefer, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 29 mai 1856.

Lesdits terrains ayant les dimensions suivantes, savoir :

Le No treize mesure vingt-six pieds deux pouces et quatre lignes de face à la rue Philippe, trente-neuf pieds six pouces et deux lignes de profondeur le long de la ligne limitrophe du No quatorze, et sur la ligne du côté de la rue Baronne, de quarante-deux pieds de la rue de la Commune, limitrophe du No vingt-six et vingt-six pieds de largeur derrière.

Et le No quatorze contigu au No treize, mesure vingt-huit pieds de face à ladite rue sur vingt-six pieds de profondeur et cinq lignes parallèles.

Ladite allée en commun avec d'autres terrains ainsi qu'il apparaît du plan sus relaté.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent consistant en une jolie maison neuve en briques à deux étages dépendances et appartenances.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de A. W. Walker suivant acte au rapport de Theodore Guyol, notaire public en cette ville, en date du 22 mai 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions.—Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui sera offert, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son bon ou obligation avec caution bonne et solvable, portant intérêt au taux de huit pour cent l'an de la date, et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, jusqu'à parfait paiement.

Le dit acquéreur paiera au comptant, et en déduction du prix d'adjudication, tous les frais d'annonces du shérif et du greffier, &c, s'élevant ensemble à la somme de $— et les taxes de l'Etat, de paroisse et de ville.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
8 déc—12,16,20,26

SUCCESSION DE FEU WALTER WAKEFIELD décédé.

DEUXIEME COUR de District pour la paroisse d'Orléans—No 32,135—En vertu d'un ordre de vente rendu le 23 novembre 1868 et à moi adressé par l'Hon. Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, douze de décembre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte de la dite succession, à l'adjudication :

Plusieurs comptes &c, suivant inventaire.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
1er déc—4 8 10 12

JOHN BREEN vs J. B. LAWRENCE.

CINQUIEME COUR de District pour la paroisse d'Orléans, No 15,382—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MARDI, quinze de décembre 1868 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Une portion de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Franklin, Liberté, Benton, Melpomène et Thalie, mesurant vingt quatre pieds de face à la rue Franklin, sur cent soixante pieds de profondeur, ... [illegible]

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de ...

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
13 nov—13,22—1,8,15déc

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU HOPE vs P. VERHOEF.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 22,086—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus de feu W. Avery, ci-devant shérif, et par suite à moi transféré, je procéderai le MARDI, vingt-deux de décembre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues des Champs Elysées, Marigny, Dauphine et Bourgogne, ... [illegible]

Le dit terrain mesure vingt-six pieds de face à la rue des Champs Elysées ... [illegible]

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de ..., suivant acte au rapport de ..., notaire public en cette ville, en date du 5 avril 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions.—1o La somme de mille six cent soixante-cinq piastres trente-trois cents ou tiers ($1,665 33 1/3), montant de la réclamation du demandeur, avec intérêt sur la dite somme au taux de huit pour cent l'an à compter du 22 mars 1867 jusqu'au jour de la vente, comptant.

2o L'acquéreur assumera (jusqu'à concurrence du montant de son adjudication) le paiement d'un billet garanti par hypothèque sur la dite propriété, de pareille somme de mille six cent soixante-cinq piastres trente-trois cents et un tiers ($1,665 33 1/3), consenti par le défendeur à son propre ordre et par lui endossé, daté du 22 mars 1867, payable à deux ans de date et portant intérêt au taux de huit pour cent l'an de sa date jusqu'à parfait paiement et aussi cinq pour cent sur le montant du capital et des intérêts comme honoraires d'avocat. Et la balance du prix d'adjudication s'il y en a, comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
21nov—21,28—5 15 22 déc

A. Eimer, Bader & Co., vs la Dame Mathilde Fortier (veuve d'Edmond Fortier.)

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 81—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI dix neuf de décembre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un terrain situé au faubourg Tremé, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues des Ursulines, Tremé, St-Philippe et St-Claude, et mesurant, mesure française, trente-cinq pieds de face à la rue St-Claude sur cent cinquante pieds de profondeur, entre lignes parallèles, borné d'un côté par la propriété de A. Chevalon, ou ayant causes, et de l'autre côté par la propriété des héritiers Monros et Ed. Lavigne, ou ayant causes, et dans le fond par la propriété de la Dame Blondeau, ou ayant causes.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une belle maison de résidence, en briques, à deux étages, couverte en ardoises, jardin avec grillage en fer sur la devanture, dépendances et appartenances et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de la succession de A. Bergamini Sur, suivant acte au rapport de Aldée Kerr, notaire public en cette ville, en date du 1er juillet 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui sera offert, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son bon ou obligation avec caution bonne et solvable, portant intérêt au taux de huit pour cent l'an de la date, et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.

Le dit acquéreur paiera au comptant, et en déduction du prix d'adjudication, tous les frais d'annonces du shérif et du greffier, &c, s'élevant ensemble à la somme de $470 00 ou environ ainsi que le montant des taxes d'Etat, de paroisse et de ville.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
3 déc—3,8,12,15,19

Succession de feu JOHN CAVALLO, décédé.
Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans—No 32,440.

U. MARINONI vs G. LAWRENCE.
Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans—No 281.

EN vertu d'un ordre de vente rendu le 27 de novembre 1868, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et aussi, en vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI, quatorze de décembre 1868, à 10½ heures du matin, au No 191 de la rue Ste-Marie, sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de :

Le fonds de café, connu sous le nom de "Extra House," situé au No 191 de la rue Ste-Marie, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours, et dont une moitié indivise appartient à la dite succession et l'autre moitié indivise appartient au défendeur Lawrence.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
3déc—5 8 11,13

Vente de Shérif.

Le 2 janvier 1869, il sera vendu, à Thibodeaux, paroisse de Lafourche rive droite, une Habitation sucrière ayant trente arpents de face sur quarante de profondeur, avec sucrerie, machine à vapeur, cannes en wiarows, moulins à scie avec machine, maison de maître et bâtisses diverses.

Le même jour, il sera également vendu, à Thibodeaux, du côté opposé à la susdite habitation, le tout pouvant former une seule et même habitation, une terre de trente-six arpents de face sur quarante de profondeur.

S'adresser, pour renseignements plus longs, 61, rue Carondelet.

5 déc—au 2 janv P. J. PAVY, Syndic.

Vente de Shérif.

Le 9 Janvier 1869, il sera vendu, à la Maison de Cour de Napoléonville paroisse Assomption, une petite Habitation mesurant environ ... arpents de face ... terre avec sucrerie, machine à vapeur, bâtisses diverses.

Egalement—Deux mon eaux de terre.
S'adresser, pour renseignements à
P. J. PAVY, Syndic.
5 déc—au 9 janv No 61, rue Carondelet.

VENTES A L'ENCAN

PAR E. ROGERS & CO.

VENTE SANS RESERVE.

600 caisses Bottes, Souliers et Brodequins. 100 malles Bottes et Congress cousus.

PAR E. ROGER & Co., H. Sanery, encanteur.—JEUDI, 10 décembre, il sera vendu à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan, Nos. 45 et 47, rue de la Vieille-Levée—

600 caisses bottes, souliers et brodequins, comprenant un assortiment général pour hommes, femmes et enfants, reçus directement des manufactures par les derniers arrivages de New-York, Boston et Philadelphie.

100 malles et congress cousus.
Conditions—à la vente. 9 déc—2t

PAR H. SCOTT.

Grande vente importante et sans réserve, de marchandises sèches, habillements, lingerie, chapeaux, bonneterie, etc, etc.—à l'encan.

PAR H. SCOTT H. Marks, encanteur—Il sera vendu MERCREDI, 9 décembre 1868, à 10 heures, dans la salle d'encan, au No 66 de la rue de Chartres—

415 lots de marchandises sèches assorties, étrangères et américaines ; coton blanc et coton bleu, cotons à draps et à chemises, coutil à matelas, mousselines, calicos, alpacas, mérinos, couvertures, châles, jambes, courtepointes, mouchoirs, etc.

—Egalement—

341 douzaines bonneterie.

Un assortiment d'habillements qui conviennent pour le détail de la ville et le commerce de la campagne.

Un beau lot de lingerie et de chapeaux.

Le tout sera vendu sans aucune réserve quelconque. Conditions—à la vente. 9 déc

PAR J. DEJAN JR.

Meubles en Acajou, Noyer et Chêne à l'encan.

PAR J. DEJAN, Jr., encanteur—bureau : 163 rue Gravier. Il sera vendu, MERCREDI, 9 du courant, à 11 heures du matin, dans sa nouvelle salle d'encan, au coin de la rue Carondelet—

Un fort lot de meubles tels que meubles de chambre à coucher et de salon, bureaux, tables à allonge, matelas, pianos, pupitres, tables de bureau &c.

Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 9 déc

PAR LOUIS STERN & BRO.

Vente péremptoire de 750 caisses Bottes, Souliers et Brodequins—Venant d'être reçus par les derniers steamers, directement des manufactures, et convenant spécialement à ce marché.

PAR LOUIS STERN & BROS—M. Sterry, encanteur, dans leurs salles d'encan, No 36 de la rue des Magasins et 96 de la rue Gravier.

Il sera vendu, MERCREDI, 9 décembre 1868, à 10 heures du matin, sans aucune limite ou réserve quelconque :

750 caisses de bottes, souliers et brodequins, assortiment convenable pour messieurs, dames, demoiselles et enfants.

Brodequins cirés pour hommes, 1-2 W, et brodequins P. S. 6-11 et 9-13.

Brodequins cirés veau et buff, 1-2 W, et brodequins 6-11 et 9-13.

Brodequins cirés et buff, 1-5, 3-5, 4-6 pour jeunes gens et jeunes garçons.

Bottes et Congress peau de veau fine, cousus, pour hommes, 6 10, 6 11 5-9.

Bottes et Congress peau de veau fine, cousus, pour garçons, 1-5.

Congress Gt. M. W. 1-2 D. S. 2-5, 2 6, 3-7, 6 9 pour dames, do do do do 2-5 2-6 3-7, pour demoiselles, do do serge do do 2-5 2-6, 3-7 pour dames.

Bottines à boutons Gt et serge 2-5, 2 6, 3-6 3-9 pour dames

Congress serge Gt. M. W. 1-2 D. S. 11-2 1-5 pour demoiselles.

Guêtres serge et Bottines à boutons, 11-2, 1 3 pour demoiselles.

Guêtres congress et serge Gt, bottes à boutons, 5 10, 5-10, pour enfants.

etc, etc, etc.

Ces articles sont frais et de bonne qualité ; ils seront vendus en lots au gré des acheteurs.

Les acheteurs de la campagne trouveront leur intérêt à assister à cette vente.

Conditions à la vente. 8 déc

PAR GABRIEL LEAUMONT.

600 caisses bottes, souliers et chapeaux.
— Aussi —
Habillements reçus de New-York et articles de toilette.

PAR GABRIEL LEAUMONT, salle d'encan No 69 rue Chartres.—MERCREDI 9 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—

300 caisses bottes, souliers et brodequins.
— Aussi —
400 caisses chapeaux pour hommes et enfants.
— Aussi —
Habillements d'hiver, reçus de New York et articles de toilette.
Conditions comptant. 5déc

PAR CHARLES E. FORTIER

Terrains de prix pour bâtir, dans la rue du Quartier, après la rue Rochebleve.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur—Bureau No 66 du Passage de la Bourse—SAMEDI, 12 décembre 1868 à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un terrain désigné par le No 2, de l'îlet compris entre les rues Quartier Hôpital, Rochebleve et Bergonde. Le dit terrain a 24 pieds 3 pouces 2 lignes de face à la rue du Quartier, sur 101 pieds 2 pouces de profondeur du côté de la rue Bergonde et 104 pieds 1 pouce 2 lignes du côté de la rue Rochebleve. Ce terrain est bien entouré et clos.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

L'acte de vente, y compris les timbres, pardevant P. E. Laresche, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 5 déc

Résidence de prix, dans la rue Roman, entre les rues Esplanade et Kerleree.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur, Bureau, Passage de la Bourse—SAMEDI, 12 décembre 1868, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un terrain désigné par le numéro de l'îlet compris entre les rues Esplanade, Kerleree, Roman et Prieur. Le dit terrain a 50 pieds de face à la rue Roman, sur une profondeur de 127 pieds. Ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dessus et comprennent : une belle maison en briques à deux étages, contenant salon, salle à manger, chambres, corridor et cabinet, en bois à un étage, ayant quatre chambres, fosses d'aisances, citerne, etc, etc.

Conditions—$2000 comptant ; le reste à un an de crédit, en billet garanti par hypothèque et portant intérêt au taux de 8 pour cent l'an jusqu'à parfait paiement. Les taxes devront être assumées et la police devra être transférée.

L'acte de vente, y compris les timbres de Revenu intérieur pardevant ..., notaire public, aux frais de l'acquéreur. 5 déc

PAR RENE GUTIERREZ.

Propriété de valeur, dans le Deuxième District, dans la rue St-Philippe.

PAR RENÉ GUTIERREZ, encanteur—SAMEDI, 12 courant, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—

Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, faisant face à la rue St Philippe, entre Dauphine et Bourgogne, No 113. Les améliorations comprennent UNE MAISON, en briques à quatre appartements, cabinet en ... dans la cour, etc. Le terrain mesure 29 pieds de face à la rue St. Philippe, sur une profondeur de ... pieds, mesure française.

Conditions—La moitié comptant, et la balance à six mois en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt. L'acte de vente, pardevant ..., notaire public, ... transféré.

Voir le plan à la Bourse. 5déc 5

PAR EUGENE TOURNÉ.

Successeur de BERNARD TURPIN.

Blanc de plomb ! Blanc de plomb !

En déchargement du steamer Cuba, venu de Baltimore.

PAR EUGENE TOURNÉ, encanteur—MERCREDI, le 9 décembre 1868, à 10½ heures A. M., il sera vendu, à l'encan, au magasin No 95 rue Vieille-Levée—

25 caisses contenant chacune 4 barillets BLANC DE PLOMB. Bavaria pure.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Huile d'olive, Amandes, Savon de Marseille, Cordes à Piano, Vin, Bouchons, &c, &c, &c.

PAR EUGENE TOURNÉ, encanteur—MERCREDI, le 9 décembre 1868, à 10½ heures A. M., il sera vendu à l'encan, au No 95 rue Vieille-Levée, pour clore une consignation—

100 paniers huile d'olive Bordighera, 12 chaque.
20 sacs amandes Tarragone.
.. boîtes savon de Marseille.
10 barils cordes à piano.
10 caisses vin rouge.
— do ... do do do do.
31 balles bouchons qualités régulière et courte.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Sucre blanc Sucre blanc.

Pour clôre une consignation.

PAR EUGENE TOURNÉ—MERCREDI, 9 décembre 1868, à 10½ heures A. M. il sera vendu au No 95 Vieille-Levée—

2—50 caisses sucre blanc Havane.
— 20 do do do.
— 20 do do do.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor. 6 déc

Pâtés truffés, Olives, Vermouth, &c.

Pour clore.

PAR EUGENE TOURNÉ—MERCREDI 9 décembre 1868, à 10½ heures A. M., il sera vendu au No 95 Vieille-Levée—

50 caisses olives, 35 caisses moutarde, vermouth, bitters, petits pois, 2 barriques vin rouge.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor. 6 déc

MONTGOMERY BROS. & CO.

Beau mobilier en acajou et en noyer, tapis, miroirs, etc, à l'encan.

PAR MONTGOMERY BROS & CO.—E. M. Montgomery, encanteur—Il sera vendu, VENDREDI 11 décembre, à 10 heures et demie, au No 70 de la rue Palmyre, près les rues St Charles et Carondelet, tout le contenu de la dite résidence—beau mobilier en acajou et en noyer, miroirs, tapis, porcelaines et verrerie, stoves, &c. Egalement, fourneaux et ustensiles.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 9 déc

Meubles Meubles Meubles.

PAR MONTGOMERY BROS & CO., E. M. Montgomery, encanteur—Il sera vendu JEUDI, 10 décembre, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 27 de la rue du Camp—

Un assortiment général de Meubles.

— TELS QUE —

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux, armoires, lavabos, tête-à-tête en acajou et en noyer, sofas, chaises à bascule, chaises à siège, table de centre à dessus de marbre, tables à allonge, tables à ouvrage, chaises, gravures, tableaux, poêles, batterie de cuisine, etc.—Le contenu de plusieurs maisons bien garnies.

— EGALEMENT —

Une grande facture de lits cottage, chaises à siège en bois et canne. marg?

GRANDE VENTE PEREMPTOIRE.

Elégants Chevaux appareillés, élégants Chevaux de monture, beaux Mulets de tir, Vaches laitières, Buggies, Harnais, Wagons, &c., à l'encan.

PAR MONTGOMERY BROS & CO., E. M. Montgomery, encanteur—Il sera vendu JEUDI, 10 décembre, à 11 heures du matin, aux écuries de F. Lisner, rue Gravier—

Elégants chevaux appareillés,
do do de monture,
Beaux mulets de tir,
Belles vaches laitières.

AUSSI—Buggies découverts et couverts, harnais, wagons, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. marg?

PAR G. DE FERIET.

Résidence agréable au No 56 de la rue d'Espagne. SUCCESSION DANIEL GOLDING—No 32,513.

PAR G. DE FERIET, encanteur—Bureau No 66 rue Bienville—MERCREDI, 23 décembre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'honorable L. Duvigneaud, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 16 novembre 1868, la propriété dont description suit, appartenant à la dite succession—

Un certain terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Espagne, Craps, Poètes et Grands Hommes, (ce dernier Dauphine). Le dit terrain est désigné par le No 1, suivant plan dressé par C. A. Hedin, et déposé à l'étude de L. Hermann, ancien notaire public de cette ville. Il a 32 pieds de face à la rue d'Espagne, sur une profondeur de 83 pieds 1 pouce 4 lignes, entre lignes parallèles. Ensemble, toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus et consistent en une maison en bois à étage. No 56 de la rue d'Espagne, ayant quatre chambres, vestibule, corridor, cabinets, galeries sur la façade, cuisine à étage, ayant 3 chambres, bains, hangar, cave, four d'ancienne, etc.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur, pardevant L. Barnett, notaire public aux frais de l'acquéreur. 22nov—26—3 10 17 23 déc

PETER TATE vs J. C. DE GRUY.

CINQUIEME COUR de District pour la paroisse d'Orléans—No 70—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI vingt-neuf de décembre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un terrain situé au faubourg des Religieuses, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Constance (autrefois Live Oak), Ste Marie, Laurel (autrefois St Michel) et St André, désigné par le numéro douze, d'après un plan dressé par A. Hedin, architecte, le 12 d'avril 1848 et déposé en l'étude de Wm. Christy, alors notaire public en cette ville, sous le No 53 au Livre de plans No 2 et ayant mesure américaine, trente-deux pieds neuf pouces de face à la rue Constance (autrefois Live Oak) sur une profondeur de cent cinquante neuf pieds dix pouces trois lignes du côté de la rue Ste Marie, cent cinquante neuf pieds neuf pouces et un quart et demie de quart de ligne sur la ligne latérale limitrophe du numéro treize et une largeur dans le fond de trente six pieds et une demie ligne.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
27 nov—5 13 20 29 déc

VENTE A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO

Marchandises sèches et Lingerie.

PAR HOFFMAN MARKS & CO—Alex. ..., encanteur—bureau No 26 de la rue de Chartres. MERCREDI 9 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—

Casimirs unis et fantaisie, satinet, draps fins, doeskins, tweeds, flanelles, jerseys, flanelles de mérinos, mousseline laine, kersey, plaids, jaconas et dentelles, mouchoirs de soie, cravates, chemises, velours, tissus laine, jupons, bonneterie, sous-vêtements, couvertures laine, soieries, coton blanc et coton écru, indiennes, lingerie et épiceries, chemises, cotons à draps, chemises, cols, vêtements, dentelles, tapis, tissus, jaconas, chaussettes, habillements, gants, etc., etc.

Conditions—à la vente. 9 déc

PAR VINCENT & CO.

100 pièces tapis de Bruxelles, tapis anglais et tapis Crossley, tapis de carpette en velours, nattes, etc.

PAR VINCENT & Co., G. Vincent, encanteur—Il sera vendu, VENDREDI, 11 décembre 1868, à 10 heures du matin, au No 16 de la rue de Chartres—

100 pièces tapis Crossley, tapis anglais et tapis Bruxelles.

... tapis et devants de cheminées en velours, nattes, etc. 5 déc

PAR D. E. MORPHY.

Pour cause de Liquidation.

Grand stock de Quincaillerie, Coutellerie, Houes de planteurs, Chaînes, Ferblanterie, Articles Japon et Articles creux.

PAR D. E. MORPHY, encanteur—Il sera vendu, à 10 heures et demie du matin, le MERCREDI, 16 décembre 1868, au magasin No 34 de la rue de la Douane, entre la Vieille-Levée et Chartres, pour cause de liquidation—

Tout le stock (bien assorti) de quincaillerie, coutellerie, houes de planteurs, chaînes, ferblanterie, articles Japon et articles creux. Egalement les ustensiles du magasin, les meubles de bureau, &c.

Pour les détails complets, voir les catalogues qui seront prêts deux jours avant la vente.

Conditions : comptant 9déc

Aux marchands de Groceries et aux propriétaires d'Hôtels.

PAR D. E. MORPHY, encanteur—Il sera vendu, JEUDI, 10 décembre 1868, à 11 heures du matin pour clore des consignations, au Boston Warehouse, rue Lafayette, entre les rues Camp et Magasins—une grande facture des articles suivants, qui sont en entrepôt :

Ananas, cerises, coings, mûres, pêches, fraises, gelées de raisin de Corinthe, cornichons, whisky Bourbon, vieux Cognac, genièvre, cocktail au whisky, brandy, gin, lait au genièvre, lait condensé, madère, sherry, etc., shops cocktail au whisky, fruits à pâtes, vinaigre, huile d'olive, etc.

Pour les détails complets, voir les catalogues, au bureau de l'encanteur, No 47 de la rue des Magasins.

Conditions—Comptant. 8 déc

Ornements de cheminées de salon et de chambres à coucher, Articles de toilette, Services de table et Services à café, Articles de fantaisie.

PAR D. E. MORPHY Encanteur—Il sera vendu, LUNDI, 7 décembre 1868, à 11 heures du matin, dans la salle d'encan, au premier, du magasin No 47 de la rue des Magasins—Le stock le plus beau et le mieux assorti de verreries, de Dresde, Bohême, françaises et allemandes, articles en porcelaine et ivoire, faïences du dernier style, des articles sont les plus beaux qui aient été offerts à l'encan dans cette ville. Le public est invité à venir à ce sujet. Les dames sont ... le vendredi 4 décembre, jours qui leur seront consacrés.

L'encan se continuera les jours suivants jusqu'à ce que le tout soit vendu.

Conditions—Comptant. 29 nov

PAR S. GUINAULT

VACHES. VACHES.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—JEUDI 10 décembre 1868, il sera vendu, à 11 heures du matin, à la vacherie de M. F. N., en face du City Park, à côté de l'écurie de Bordeaux—

13 vaches laitières, plusieurs avec jeunes veaux et les autres au moment de vêler.

Un cheval,
Une charrette à lait, une dite à provisions.

La clientèle et les ustensiles de la vacherie.

Conditions—Jusqu'à $100 comptant, et au-dessus de $100, trois mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur. 5 déc

Succession de JULIEN ADOLPHE LACROIX.

PAR S. GUINAULT, encanteur,—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville—JEUDI, 17 décembre 1868, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 17 octobre 1868, les propriétés foncières ci-après décrites, appartenant à la susdite succession—

1o—Un terrain et maison, No 431 rue d'Amour, entre Union et Bagatelle.

2o—Un terrain attenant au précédent et maison No 48, sur la rue Union, et formant l'encoignure Amour et Union.

3o—Un terrain vacant attenant au précédent, faisant face à la rue de l'Union, sujet à un bail expirant le 15 février 1870, à $10 par mois.

4o—Un terrain et maison, No 66 rue de l'Union, formant l'encoignure Union et Amour.

5o—Un terrain et maison, No 429 rue des Grands-Hommes, entre Français et Champs-Elysées.

6o—Un terrain et maison, No 314 sur la rue Bagatelle entre Casacalvo et Grands Hommes.

7o—Un terrain et maison No 367 rue d'Amour, entre Mystérieuse et St Antoine.

8o—Un terrain et maison en briques, à étage, No 39 rue Mandeville, entre Victoire et Moreau.

9o—Un terrain et maison en bois, à étage, formant l'encoignure des rues Bagatelle et Victoire ... propriété.

10o—Un terrain et maison, No 496 rue Bagatelle, entre Urquhart et Grand.

11o—Un terrain vacant, rue Mystérieuse ou Colombus, entre Plauché et Bons-Enfants.

12o—Un terrain vacant, No 56 sur l'avenue St-Bernard, entre les rues Bons Enfants et Plauché.

13o—Un terrain contigu au précédent, avec deux maisons, formant l'encoignure de l'avenue St Bernard et de la rue Plauché.

14o—Un terrain contigu au précédent, encoignure Plauché et Mystérieuse ou Columbus, deux maisons, Nos ... rue Plauché.

15o—Un terrain et maison, située à Milneburg, formant l'encoignure des rues Champ Elysées et Franklin.

16o—Un terrain et maison sur la rue ... l'Hôpital, entre Bourgogne et Dauphine.

17o et 18o—Trois lots de terre, Nos 72, 74 et 76, dans la rue McDonoghville, contenant chacun 34 lots de terre.

19o—Un terrain et maison en briques, à étage, Nos 327 et 329 rue Victoire, entre Français et Champs-Elysées.

Les susdites ... précédent, avec maisons...

Pour descriptions exactes des susdites propriétés, se référer au journal le "Republican", aux plans, et au bureau de l'encanteur et voir les propriétés.

Conditions, comptant.

Actes de vente pardevant O. Drouet, notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres des Etats-Unis et toutes les taxes de 1868.

24 nov—26—déc 5, 10, 17 déc

Vente pour opérer un partage.

Propriété Gustave contre Laure Genot et autres.

Propriété de prix dans le Deuxième District, Un Magasin en briques, à trois étages, dans la rue de la Vieille-Levée,

Trois jolies propriétés dans les rues Dauphine et Villeré,

— ET —

Un Terrain en face au Vieux Bassin.

Scrips—Actions.

PAR S. GUINAULT, encanteur, Bureau, coin du Passage de la Bourse et de la rue Bienville,—SAMEDI, 12 décembre 1868, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans rendu le 2 novembre 1868 et en date du 7 novembre 1868, les propriétés et valeurs ci-après décrites, tous ce qui appartiennent à la susdite succession—

Propriétés foncières.

1. Un Terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Vieille Levée, Chartres, St Louis et Toulouse, désigné par le No 57 sur un plan de ... déposé, dressé par ... daté du 17 ... et déposé dans l'étude de H. P. Caire, ancien notaire public. Ledit terrain a 21 pieds 3 pouces de face à la rue Vieille Levée, 72 pieds 3 pouces de profondeur et 21 pieds de largeur par le fond, avec une grande et belle maison en briques, à trois étages, No 113, louée à MM. J. B. Flotte, jusqu'au 31 octobre 1869, à raison de $125 par mois.

2. Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans le faubourg Tremé, dans l'îlet compris entre les rues Dauphine, St Philippe, Villeré et Robertson, désigné par le No 1, formant l'angle des rues Dauphine et St Philippe, ayant 27 pieds 7 pouces de face à la rue St Philippe, sur 94 pieds 6 pouces de profondeur, avec la maison en briques de deux étages, ... No 1 du dit terrain ... chambre, cuisine ... la petite maison de ... louée $33 33 1/3 par mois.

3. Un terrain touchant au précédent, désigné par le No 2, ayant 28 pieds 3 pouces 6 lignes de face à la rue Dauphine, sur 96 pieds 11 pouces de profondeur. Ensemble, les maisons en bois, situées No 241, dans laquelle il y a 5 chambres, 2 cabinets, galerie, cuisine et logement de domestiques, citerne, etc ; dans la cour, deux bâtiments en bois, à étage, ayant 7 chambres, cave, chambre à bain, hangar à four, four, pavée, cave, water works, le tout ...

4. Un autre lot de terre contigu sur la ligne de face aux deux propriétés ci-dessus décrites, désigné par le No 3, mesurant 31 pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue Villeré, sur 95 pieds 11 pouces de profondeur. Ensemble une maison en bois à étage No 193, ayant au rez-de-chaussée, deux salles à manger et office sous les escaliers, trois chambres au-dessus, deux cabinets, quatre chambres avec cabinets, salle à manger et office, ... chambres, une cour, ... water works, etc, etc.

5. UN TERRAIN situé dans le Deuxième District, au faubourg Tremé, dans l'îlet compris entre la rue Toulouse et Promenade Carondelet et les rues de Louis, Villeré et Robertson. Le dit terrain est désigné par le No 3 ; il a 31 pieds 11 pouces de face à la rue Toulouse ou Promenade Carondelet, sur 105 pieds de profondeur. Ensemble, deux hangars au fond servant de boutique de charpentier.

Actions et Scrips.

Cinq actions de la Compagnie de Navigation du Canal Carondelet de la Nlle-Orléans, à $100 chacune.

Un certificat, No 405, pour $10, du fonds de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans, pour 1861.

Un certificat, No 455, pour $.0, du fonds de la même compagnie, pour 1862.

Un certificat, No 412, pour $16, du fonds de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands, pour 1864.

Un certificat, No 361, pour $70, du fonds de la même compagnie, pour 1866.

Un certificat, No 4 2, pour $30, du fonds de la même compagnie, pour 1867.

Termes et Conditions—Pour les actions et le scrips, comptant.

Pour les propriétés foncières—La moitié comptant, le reste à six et douze mois de crédit. Les billets ou engagements des acquéreurs devront être faits à leur ordre et endossés par eux, et porteront huit pour cent d'intérêt l'an, de la date de la vente à parfait paiement, avec la clause de faire payer les honoraires d'avocat, lesquels ... seront payés par les acquéreurs en cas de non paiement à leur échéance. Les bâtisses devront être assurées par les acquéreurs pour le montant des billets ou pour leur valeur et la police transférée aux vendeurs avec le privilège du vendeur. Le vendeur réserve le droit d'assurer ou de réassurer aux frais des acquéreurs, s'ils le négligent de le faire. Les taxes devront être payées par privilège du vendeur et hypothèque spéciale sur les propriétés vendues, avec clause de non aliénation, et les taxes de l'année 1868 devront être payées par les acquéreurs pour la partie non expirée de l'année.

Les actes de vente pardevant S. Magner et Guerbais, notaires publics, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres des Etats-Unis. 1erdéc

PAR CHS. T. NASH.

Succession de Willis F. Coleman, décédé.

Contenu d'une Fabrique à moulin, Machines, Matériaux, &c.

PAR CHAS T. NASH, encanteur Bureau, au Masonic Hall Auction Mart, au coin des rues St-Charles et Perdido—Il sera vendu JEUDI, 10 décembre 1868, à midi, au Masonic Hall Auction Mart au coin des rues St Charles et Perdido, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable C. Bowling, juge de la Cour de Paroisse de Jefferson, en date du 27 novembre 1868, No — du dossier de la dite Cour—

Le contenu de la fabrique à moulin située au No 285 de la rue Tchoupitoulas en face du Marché Ste Marie—matériaux d'une fabrique à moulin au complet, d'après l'inventaire qu'on pourra voir au bureau de l'encanteur, au coin des rues St Charles et Perdido.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis 1er déc—1 6

CONSULAT DE FRANCE
Avis. Décembre 1868.

Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent —ou ceux de leurs héritiers ou ayants droit, afin de leur communiquer ce qui les concerne pour affaires ... avis au consulat.

B

Bergé Sis,
Bernasconi Félix, prêtre au
Grand-Coteau, Louisiane
Brunet Jean
Bruitlot Ku..
Bus Marsh.... de la Nlle-Orléans
Benson Jean

C

Chopey, Mme Vve
Chavin, Mme Vve, née De ...
Cabel
Casellas François
Cultet, Mme Vve, née Jall... lerel, et sa fille
Conges Christophe
Chaumeboeuf Louis, boulanger
Courbeilles Jacques ... rie

D

Dat Bons Jean Marie
D'Angerot Alfred
Dhivet, peintre
Delamarre Charles
Darrout Jean, charpentier
Dante Jean cordonnier
Darloulange Philippe
Fiorichen ... p. Ernest et ...

G

Guerrier, Henry Jacques terdillier

K

Kalkinger Emile

L

Laborde Laurent, Mme, née Chopard Zéline
Levy Samuel, homme
Lalanne Antoine
Lemoine Sébastien
Lhoste Désiré

M

Maringer Jules, docteur en médecine
Malivier, tailleur

P

Prudent Victor
Peyre-Ferry
Primot André, les époux

R

Renouard Emile, médecin
Rousseau, Louis et Thérèse
Royère Pierre, les héritiers, tailleurs

T

Tastard-Grœvel, Mme Vve, née Villotte Joséphine
Tuyagne, Jean et Marie
Touya Marie ..
Touchard Frédéric
Tessandal Marie, née Passial Marie-Anne,
Emile.

La Chancellerie du Consulat de France, sise rue St-Louis No 1?, entre celles de Chartres et de la Vieille Levée est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.
1er déc